

PROJET DÉPARTEMENTAL

2017 ▶ 2021

POUR DES POLITIQUES ÉDUCATIVES CONCERTÉES



Ariège Pyrénées

Préfecture de l'Ariège

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Les politiques éducatives tiennent une place essentielle dans la relation entre institutions, acteurs associatifs et territoriaux en Ariège. Le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales et l'État se sont associés dès 1984 pour accompagner les acteurs et encourager l'autonomie des jeunes. Fort de ce partenariat riche et dynamique, consolidé au fil des années et souvent cité en exemple au niveau national, le département a ainsi placé les projets éducatifs territoriaux au cœur des projets locaux en matière d'éducation des jeunes.

Le Projet éducatif départemental pour des politiques éducatives concertées est de nouveau aujourd'hui le témoignage de cette spécificité ariégeoise. Émergeant à la croisée de deux moments fondamentaux - la réflexion collective sur l'organisation du temps de l'enfant et

la réforme territoriale -, il exprime une ambition partagée: construire ensemble une continuité éducative pour ces jeunes qui vont écrire les prochains chapitres de notre histoire.

Répondre à un tel objectif exige de définir collectivement ce qui améliore la qualité des temps d'accueil et aménage les temps de vie des enfants. Par ses cinq axes prioritaires, le Projet vise ainsi l'égal accès aux droits de tous les jeunes comme condition première de leur citoyenneté, dans le prolongement des dispositions de la loi «Égalité et Citoyenneté» et des engagements pris par le Gouvernement. Parce qu'il relie éducation formelle et non formelle, éducation nationale et éducation populaire, il donnera aux jeunes Ariégeois les clefs de leur épanouissement et de leur émancipation, fondement d'un vivre ensemble réinventé.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Ariège

L'effort de coordination entre les acteurs, institutionnels comme associatifs, est la condition de la réussite de ce Projet. Il ne doit pas être un dispositif supplémentaire mais une opportunité forte pour renforcer la dynamique départementale afin de corriger les inégalités territoriales et sociales en matière éducative. Durant les cinq années de vie du Projet éducatif départemental, l'État veillera donc à assurer la synergie entre ses différents signataires.

Marie Lajus - Préfète

LE MOT DES PARTENAIRES

Conseil Départemental

L'éducation et, plus largement, l'accompagnement de la jeunesse sont des préoccupations majeures pour les Conseillers Départementaux de l'Ariège. Depuis déjà de nombreuses années, le Département conduit une politique multi-partenariale en lien avec les collectivités locales, une politique qui s'inscrit pleinement dans la démarche départementale des politiques éducatives.

Soucieux de réduire les inégalités, le Département promeut l'éducation partagée et la complémentarité des temps éducatifs afin de favoriser l'accessibilité pour tous aux loisirs éducatifs. Pour cela, nos principes sont clairs et concrets :

► Définition d'une politique éducative à l'échelle d'une Communauté de Communes ou d'un bassin de vie.

► Accès pour les enfants et les jeunes aux pratiques sportives, culturelles et artistiques.

► Existence d'instances de coordination et de concertation à l'échelle du territoire.

► Fonctionnement de structures d'accueil dotées d'un projet éducatif et pédagogique.

► Mise en place d'une démarche d'évaluation par un coordonnateur.

Chaque année, le Conseil Départemental apporte donc un soutien technique et financier à de multiples dispositifs ariégeois, tant dans le domaine des accueils de loisirs, que du sport ou de la culture.

Dans le cadre de l'élaboration du projet «Ariège 2030», document d'orientation du Département, j'ai tenu à ériger les politiques éducatives locales au

rang des priorités départementales. Je le répète: l'accompagnement de la jeunesse est une préoccupation majeure, une responsabilité de tous, au titre des solidarités humaines et territoriales, mais aussi pour l'égal accès à tous aux services péri et extrascolaires, pour l'amélioration du cadre de vie, pour le mieux vivre ensemble. Voilà la clé pour dessiner un avenir meilleur à notre société.

Henri Nayrou

Président du Conseil Départemental de l'Ariège



CAF

Caisse d'Allocations Familiales

Dans le cadre de la préparation de la prochaine Convention d'Objectif et de Gestion, le conseil d'administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a confirmé son engagement dans le soutien technique et financier des équipements et des acteurs de la Jeunesse.

La politique de la branche famille se déploie selon trois orientations principales :

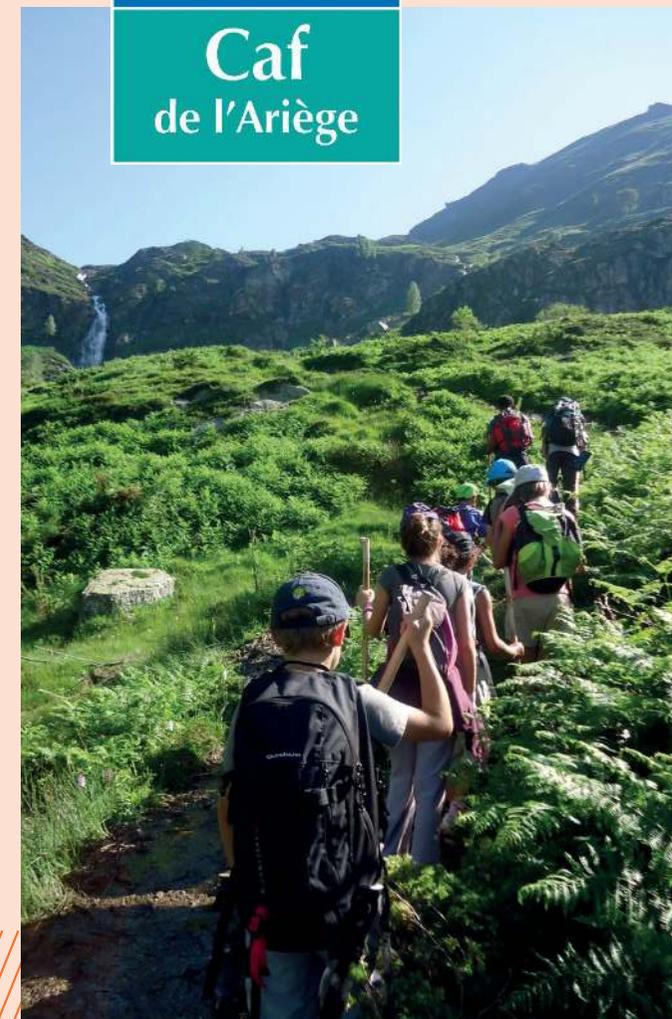
- ▶ favoriser l'engagement «éclairé» des jeunes, en renforçant l'accompagnement éducatif à la citoyenneté et en suscitant leur mobilisation.
- ▶ soutenir les processus d'autonomisation en permettant aux jeunes de prendre des initiatives et d'expérimenter
- ▶ valoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et les institutions en

favorisant le vivre ensemble. L'ambition est de renforcer la présence auprès des jeunes, tant sur internet qu'au sein de structures attractives pour eux.

La CAF de l'Ariège réaffirme son implication dans la mise en œuvre du Projet Départemental pour des Politiques Educatives Concertées. Ce projet, en lien avec le Schéma Départemental des Services aux Familles, va renforcer la cohérence, la lisibilité et la visibilité des interventions des différents acteurs, que ce soit à l'échelle du Département ou au niveau des territoires.

Un des enjeux de ce schéma sera également d'encourager au niveau local la réflexion autour de la thématique jeunesse au sein d'instances existantes ou à créer, avec les représentants des différents acteurs... y compris les jeunes.

Alain Mouisset - *Directeur*



DSDEN



Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Le concept de partenariat n'est pas - de fait - un partenariat. Pour aboutir à un authentique travail partenarial, il faut des volontés politiques portées par des hommes et des femmes qui s'attellent à définir, dans un premier temps, leur propre périmètre de travail et de compétence. Cette définition établie et fort de longs échanges et de fructueuses confrontations, l'identité de chacun est alors renforcée et le périmètre de tous élargi.

L'excellence des acteurs engagés sur le département a ainsi permis de lever les écueils que constitue la possible dérive vers des partenariats de substitution ou de juxtaposition. Ce projet 2017-2021 est le fruit d'un authentique partenariat de collaboration et de coordination et participe d'une politique éducative efficiente qui augure en retour des résultats observables.

Dans le même temps, le concept d'éducation n'est pas une réserve de l'Éducation Nationale. Il convient d'avoir le goût et le réflexe d'une concertation éducative. La culture, la santé, le sport, le respect d'autrui ou encore le développement durable participent de la formation et de l'émancipation des jeunes qui nous sont confiés. C'est ainsi qu'une approche globale du temps de l'enfant et une politique éducative concertée seront de nature à promouvoir l'égalité de tous et l'ambition de chacun face à ces divers enjeux d'éducation.

«Le concept de chien n'aboie pas» disait Spinoza. Le projet départemental 2017-2021 pour des politiques éducatives concertées en Ariège n'est désormais plus un concept.

Jean-Luc Duret - *Inspecteur d'Académie*
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

MSA Mutualité Sociale Agricole



Depuis de nombreuses années la MSA n'a cessé d'accroître son engagement dans les politiques d'accueil des jeunes enfants, de soutien à la citoyenneté des jeunes, de développement de services aux familles dans un souci d'équilibrer la vie familiale et la vie professionnelle. Cet engagement a toujours été porté dans un esprit partenarial et territorial.

C'est ainsi que dans l'Ariège la MSA Midi-Pyrénées Sud a trouvé une organisation conforme à ses orientations et progressivement pris place dans les instances départementales de pilotage de ce champ social pour apporter sa contribution financière aux services en développement, en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Avec la COG 2016-2020, cette orientation est renforcée, avec deux axes majeurs:

- ▶ Accompagner les parcours de vie avec une attention particulière en direction des jeunes, de leur insertion sociale et professionnelle
- ▶ Contribuer au développement des territoires, réduire les inégalités d'équipements, d'accès à ces derniers

Dans cet esprit, nous avons participé à l'élaboration du Schéma Départemental des Services aux Familles et sommes partie prenante de la réalisation des objectifs.

En articulation et en complémentarité avec ce dernier, nous souhaitons renforcer notre implication dans le partenariat local à travers le Projet Départemental pour des Politiques Educatives Concertées.

Nous nous reconnaissons pleinement dans les objectifs de cette coordination: soutien technique aux acteurs, enrichissement de la réflexion sur les pratiques, concertation des acteurs en charge des développements, et pensons que notre adhésion sera un plus pour nos ressortissants

Thierry Mauhourat-Cazabieille - *Directeur*

Associations et Fédérations d'éducation populaire

Le Projet Départemental pour des politiques éducatives concertées 2017-2021 est aujourd'hui un document écrit finalisé. Nous pouvons y lire quelques chiffres. Certains évoquent l'ensemble des habitant.e.s d'Ariège, puis plus précisément les enfants et les jeunes que l'on souhaite bénéficiaires du Projet. D'autres chiffres rappellent que de nombreux professionnel.le.s permettent, chaque jour, le fonctionnement des structures d'accueil des enfants et des jeunes dans le département.

En creux (ou en volume plutôt!), nous y lisons la présence de volontés convergentes: volontés institutionnelles et politiques, bien sûr, mais aussi de personnes qui ont travaillé à l'élaboration collective de ce Projet.

Ce document a nécessité que des idées, des intentions soient mises en commun, confrontées, discutées et rediscutées, pour trouver ensuite sa forme actuelle.

associations & fédérations d'éducation populaire d'Ariège

Volonté et action se trouvent donc liées.

Vouloir, par conviction, et agir ou prendre part à une action en fonction de cette conviction, c'est bien finalement ce qui définit l'engagement. C'est aussi ce qui fait que l'engagement n'est pas anodin.

S'engager n'est pas non plus simplement performatif: quand je dis «je jure» par exemple, et bien, je jure. En le disant, je le fais. Dire «je m'engage» ne suffit pas pour que cela se réalise.

Il s'agira donc pour nous de prendre part activement, chacun et chacune dans nos rôles et spécificités, pour que les «engagements» énoncés ici puissent être tenus.

C'est toujours une opportunité que de pouvoir participer aux politiques éducatives par nos discours et nos actions; c'est une opportunité que de pouvoir nous impliquer pleinement en faveur d'une éducation pour tous, d'une éducation populaire, puisque c'est agir en faveur de l'émancipation.

Francas, Foyers Ruraux, LECGS, Léo Lagrange, Ligue de l'enseignement, OCCE, PEP





SOMMAIRE

Les mots des partenaires P. **2**

Rappel historique P. **9**

Texte de référence P. **10**

Cadre conceptuel P. **12**

Contexte P. **13**

Chiffres clés P. **14**

De l'état des lieux
aux engagements 2017-2021 P. **15**

Mode de gouvernance P. **21**

Évaluation P. **21**

Règlement intérieur P. **22**

Signatures P. **24**

Fiches partenaires P. **25**

Annexes P. **34**

Synthèse des entretiens P. **35**

État des lieux P. **36**

RAPPEL HISTORIQUE



Un premier Schéma Départemental pour des Politiques Éducatives concertées en Ariège depuis 2012

Le 24 Septembre 2012, les institutions et fédérations et associations d'Éducation Populaire départementales décidaient de s'associer au sein d'une plateforme partenariale en signant conjointement le premier schéma départemental pour des politiques éducatives concertées en Ariège.

Les partenaires affirmaient, au travers d'un texte de référence, leurs conceptions des politiques éducatives locales autour de 10 principes fondamentaux et s'engageaient à les promouvoir.

La **Caisse d'Allocations Familiales**, le **Conseil Départemental**, la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations**, la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**, ainsi que les fédérations et associations départementales d'éducation populaire: les **Foyers Ruraux**, les **Franças**, **Léo Lagrange**, la **Ligue de l'Enseignement**, **Loisirs Éducation Citoyenneté**, l'**Office Central de Coopération à l'École**, et les **Pupilles de l'Enseignement Public**, affirmaient ainsi, par souci de cohérence et de complémentarité, leur volonté de concertation et de coopération autour de la mise en cohérence des temps et des espaces

d'accueil éducatif de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

L'élaboration de cette démarche permettait de croiser divers regards et de construire une culture commune autour des politiques éducatives.

Au travers d'un document cadre, les partenaires posaient des principes partagés et des actions qu'ils s'engageaient à mettre en œuvre pour le développement qualitatif des services en direction des enfants et des jeunes.

Ils invitaient dès lors les territoires ariégeois à s'inscrire dans une démarche leur permettant soit de structurer, soit d'améliorer, soit de conforter leurs actions.

Des conventions territoriales contractualisant cet engagement mutuel, ainsi que des outils techniques de gestion des PEL et d'aide à la décision étaient mis à disposition des territoires. Les conventions s'appuyaient sur des objectifs de progrès réalistes, en adéquation aux réalités de chacun.

Tout territoire qui s'engageait alors dans une démarche de progrès de sa politique éducative le faisait en accord avec les principes énoncés dans ce texte de référence.

La plateforme partenariale « **Territoires Éducatifs** » allait s'appuyer sur le mode de gouvernance suivant:

► un **Conseil Départemental pour des politiques Éducatives concertées** (CDPEC), instance de pilotage et espace d'observation et d'analyse. Il fixe les orientations prioritaires annuelles et les évalue. Il est composé des élus territoriaux, des administrateurs et des directeurs issus des institutions et fédérations signataires.

► un **Comité Technique Départemental pour des Politiques Éducatives Locales** (CTDPEL), instance opérationnelle qui met en œuvre les orientations fixées par le CDPEC. Il est composé des techniciens œuvrant au sein des institutions, fédérations et territoires.

► une mission mutualisée, la « **Mission Territoires Educatifs** » qui a pour objet d'accompagner le comité technique départemental dans ses travaux, d'accompagner les territoires à la structuration de politiques éducatives concertées, d'animer une dynamique départementale de réflexion, de projet et d'innovation, en s'appuyant sur le réseau des coordonnateurs de Politiques Éducatives Locales.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Depuis 2010, un texte de référence constitue le cadre commun défini à partir de regards croisés sur les politiques éducatives, et sur lequel s'appuient les partenaires. Ce socle général reste ancré au cœur de l'actualité en se déclinant par des orientations et des engagements renouvelés chaque année.

Le texte de référence est proposé aux territoires ariégeois comme base à l'inscription de leur politique éducative dans une démarche de progrès.

1

Le partenariat local

Chaque acteur éducatif contribue, dans un domaine qui lui est propre, à l'éducation de l'enfant. Pouvoir s'interroger sur l'interdépendance des rôles et mesurer l'enjeu de la mise en cohérence des actions auprès des enfants et des jeunes constitue une garantie de réussite d'un projet éducatif local. Le partenariat local implique la rencontre de tous les acteurs et la mise en synergie des compétences au service d'un projet commun. Tous les espaces de concertation existants peuvent être investis avec cette même volonté de coordination: commissions communales ou intercommunales, comités de pilotage, conseils d'école, conseils d'administration associatifs ou d'établissements, instances de démocratie participative, conférences pédagogiques...

2

L'accessibilité pour tous les publics à une diversité de services et d'actions

Les politiques éducatives territoriales permettent d'intervenir au plus près des populations. Elles doivent être garantes d'un principe d'égalité et de libre accès aux actions éducatives. La mise en place de politiques tarifaires adaptées, l'information auprès de toute la population, l'accès pour chacun quelle que soit sa situation sociale ou sa situation personnelle (handicap, éloignement...) seront au cœur de la concertation préalable à l'action.

3

La continuité éducative

La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs. Elle nécessite une clarification collective des apports éducatifs de chacun. Elle doit amener à poser les différents rôles et missions, à mieux se comprendre et à définir collectivement des valeurs communes autour de l'enfant. Elle repose sur la mise en œuvre coordonnée de projets partagés, sur une relation fondée sur le contrat partenarial. Elle incite à coopérer, à porter du crédit à l'action collective.

4

La place des parents

Les évolutions de la société et de la famille font qu'aujourd'hui, les questions liées à la parentalité sont au cœur des réflexions des acteurs socio-éducatifs:

- ▶ Valoriser les compétences parentales, accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives
 - ▶ Favoriser la qualité du lien parent-enfant avec une attention particulière pour les familles les plus vulnérables
 - ▶ Promouvoir les initiatives qui s'appuient sur leurs savoir-faire
 - ▶ Renforcer le lien entre famille et école
- sont des enjeux réels en matière de mixité et de lien social

5

L'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est un préalable à toute autre forme d'éducation car elle concerne chacun dans sa capacité à connaître et reconnaître l'autre, à être par lui-même et dans sa relation aux autres. Parler d'éducation à la citoyenneté, c'est parler de respect des autres, du respect de la différence qu'elle soit de sexe ou de genre... C'est aussi parler de politesse, de liberté individuelle, de respect de l'environnement, de solidarité, de tolérance,... L'éducation à la citoyenneté implique une pédagogie de l'action et de l'engagement. Elle offre aux enfants et aux jeunes la possibilité d'être acteurs de leur développement dans une société fondée sur le principe de laïcité, sur le vivre ensemble.

6

Une gestion des ressources humaines, techniques et financières, utile et supportable

L'action éducative, qu'elle soit en gestion associative ou publique, constitue un service d'intérêt général. Sa pertinence et son utilité reposent sur l'engagement de moyens adaptés. Cela suppose sur chaque territoire l'existence de capacités d'analyse et de programmation permettant d'identifier les équilibres à trouver entre enjeux éducatifs, sociaux et économiques. La réalité qualitative et quantitative de l'action, sa juste évaluation, doivent amener la conduite publique à structurer les compétences, les budgets et les moyens matériels nécessaires et durables.

7

Une recherche permanente d'adaptation aux besoins, d'innovation éducative et sociale

Si les besoins fondamentaux - être aimé, se nourrir, se loger, apprendre, se projeter, agir, rencontrer l'autre, découvrir le monde...restent des repères, les contextes sociaux, les territoires, les pratiques des familles et des jeunes, les formes d'actions éducatives et sociales, les modes de gestion...sont en évolution constante. L'organisation de la veille éducative, de la formation initiale et continue, de l'expérimentation, sont des fonctions fondamentales pour à la fois accompagner les changements mais aussi pour stimuler la créativité des territoires éducatifs.

8

Conduite publique, pilotage et coordination : une volonté et une ambition territoriale

Aujourd'hui la conduite des actions éducatives territoriales, à l'exception des dispositifs relevant de l'Éducation Nationale, repose sur une politique volontariste des collectivités locales. Cette démarche requiert une forte mobilisation des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et associatifs, autour d'un projet co-construit solidaire et fédérateur. La mise en place sur le territoire, d'instances et de moyens de consultation, de décision, de pilotage et de coordination garantit la légitimité de cette démarche participative.

9

Un processus continu d'analyse : l'évaluation

La mise en œuvre de tout projet est sous-tendue par un processus permanent d'évaluation. Cette évaluation alimente en boucle l'analyse préalable à la définition d'objectifs et leur réalisation progressive et finale. Cette évaluation n'oppose pas le quantitatif et le qualitatif, il n'y a pas de qualité sans mesure, il n'y pas de progrès sans adéquation de l'offre et du besoin. Si l'humain reste complexe et ne peut faire l'objet d'une pratique d'évaluation normalisée, l'évaluation de progrès sociaux, éducatifs, gestionnaires, est nécessaire pour valoriser l'action et permettre son évolution permanente.

10

Un processus transversal : une démarche de développement durable

Dans un contexte où le développement durable est devenu un cadre de référence pour tous les territoires et une perspective d'avenir partagée, l'accent doit être mis sur la formation à l'écocitoyenneté environnementale, sociale, mais aussi économique. La prise en compte du développement économique, de l'emploi, de la réduction des inégalités sociales et culturelles, constitue une garantie pour le développement, l'intégration de nos générations futures dans l'environnement immédiat, mais surtout dans la société. Inscrire le projet éducatif local dans cette perspective de durabilité est un enjeu fondamental.

CADRE CONCEPTUEL

- ▶ Un public de **0 à 25 ans**
- ▶ Un **bassin de vie** pertinent, un **territoire éducatif**
- ▶ Des **orientations politiques locales** fixées par les élus
- ▶ Un pilotage **coordonné et concerté**
- ▶ Des espaces et des temps de **concertation**
- ▶ Un **Projet Éducatif Local** (PEL) concerté qui met en synergie des projets partagés spécifiques et complémentaires dans le cadre du Projet Départemental pour des politiques éducatives concertées, sur la base de référentiels communs
- ▶ Des **acteurs locaux**: élus, parents, enseignants, animateurs, professionnels de la petite enfance, de l'enfance, et de la jeunesse, intervenants associatifs, enfants, jeunes...
- ▶ Un **principe majeur**: la continuité éducative
- ▶ De l'accueil du jeune enfant, en passant par l'articulation des temps scolaire et périscolaire jusqu'à l'accompagnement des jeunes...



Le Projet Départemental pour des politiques éducatives concertées offre une approche diversifiée des territoires et considère les politiques éducatives sous de multiples facettes: sociales, économiques, et environnementales.

Il doit permettre de donner une lecture des atouts et/ou difficultés de l'ensemble des territoires ariégeois et ainsi de mobiliser et de croiser des analyses, des énergies, pour trouver des solutions.

Il donne sa place à l'ensemble des acteurs à l'échelle locale, en s'appuyant sur des pratiques de démocratie participative et citoyenne notamment au travers des comités de pilotage ou des groupes de travail locaux.

Il s'appuie globalement sur des valeurs humaines et sociales renforcées par la présence active des fédérations d'éducation populaire qui accompagnent les territoires à divers niveaux et divers moments.

Il valorise un partenariat départemental, institutionnel et fédératif, qui a fait ses premiers pas il y a déjà 30 ans en Ariège.

En contractualisant ce partenariat, le projet départemental permet de l'inscrire dans le temps, au-delà des personnes qui l'ont porté ou le portent aujourd'hui. Il est la traduction d'une intelligence collective, d'une coopération efficiente au service des territoires.

L'Ariège a créé autour de ce projet un réseau innovant. Ce réseau est la propriété de chacun des partenaires. Son fonctionnement est une responsabilité partagée.

2015-2016, période de bilan du premier schéma départemental

Le 1^{er} Schéma Départemental pour des Politiques Éducatives concertées en Ariège, arrivait à échéance en décembre 2015.

Les partenaires décidaient de prendre le temps de son bilan et s'appuyaient sur l'Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative (POLOC) qui effectuait au même moment une étude sur les PEdT dans plusieurs départements, dont l'Ariège.

Le POLOC définissait ainsi son rôle: «il s'agira de mener une étude de l'action éducative et du soutien aux territoires d'un département rural exemplaire et d'accompagner le bilan de son schéma éducatif 2012/2015 en vue de l'élaboration du futur schéma. Cette étude a pour objectif de pouvoir mettre en évidence et mutualiser les démarches qui ont permis à tous les acteurs de converger et travailler efficacement ensemble en mobilisant les ressources éducatives, culturelles et sportives des territoires.»

Au delà de cet accompagnement du POLOC, ce bilan a été réalisé de manière participative en s'appuyant sur les professionnels départementaux et locaux, ainsi que sur les élus enfance/jeunesse locaux. Il s'est organisé en plusieurs phases:

- ▶ Des entretiens auprès des élus et coordonnateurs des territoires réalisés par les techniciens de la mission « Territoires Éducatifs » accompagnés par une institution départementale
- ▶ Deux CTDPEL élargis durant lesquels des travaux d'évaluation collective et participative ont réunis les institutions et les fédérations, les techniciens et les élus, et les coordonnateurs PEL.

Ce travail allait dégager les orientations constitutives du deuxième schéma départemental qui prend la forme d'un Projet Départemental pour des politiques éducatives concertées qui s'articulera avec les divers schémas départementaux.

CHIFFRES CLÉS

152 667 habitants dont
38 178 jeunes âgés de 0 à 24 ans*

331 communes

20 Communautés de communes en 2016

7 communautés de communes
et
1 communauté d'agglomération en 2017

166 écoles publiques

15 collèges publics

4 lycées généraux publics

6 lycées professionnels publics

33 structures petite enfance

109 accueils de loisirs associés à l'école

30 accueils de loisirs sans hébergement

21 services jeunesse

+ de 23 millions d'euros de volume économique pour les services éducatifs

+ de 1 000 emplois (environ 515 équivalent temps plein)

DE L'ÉTAT DES LIEUX AUX ENGAGEMENTS 2017-2021

- ▶ Au vu de l'analyse des données quantitatives recueillies,
- ▶ à l'écoute des entretiens menés auprès des collectivités locales,
- ▶ en considération des travaux collectifs engagés au sein du Comité Technique élargi en 2015 et 2016,
- ▶ en fonction des prérogatives et missions de chaque institution,
- ▶ au regard des activités départementales développées par les fédérations et associations d'Éducation Populaire

les partenaires réunis au sein de la plateforme « Territoires Éducatifs » s'engagent à poursuivre le travail d'articulation et de mise en cohérence des politiques éducatives départementales qu'ils pilotent. Ils s'engagent également à poursuivre l'accompagnement des territoires ariégeois dans l'évolution qualitative de leurs projets éducatifs.

Entre 2017 et 2021, ils s'engagent, au côté des territoires, à œuvrer pour :

- ▶ des projets éducatifs qui s'adressent, dans un souci de continuité éducative, à l'ensemble des populations enfants et jeunes
- ▶ la mobilisation de tous les acteurs, garantie de cohérence éducative
- ▶ la professionnalisation et la formation continue des acteurs éducatifs
- ▶ le décloisonnement des temps éducatifs

Sur la base d'un mode collaboratif de gouvernance départementale



1 Des projets éducatifs qui s'adressent, dans un souci de continuité éducative, à l'ensemble des populations enfants et jeunes :

- ▶ qui prennent en compte l'individu dans sa globalité, de 0 à 25 ans au sein de son bassin de vie
- ▶ qui garantissent une continuité et une cohérence d'actions en privilégiant notamment l'accès à la culture et au sport, en tant que facteur d'émancipation.
- ▶ qui privilégient l'accompagnement des 12-25 ans dans le cadre de leur éducation citoyenne, de leur insertion sociale et professionnelle, de leur épanouissement culturel.
- ▶ qui prennent en compte les inégalités sociales et culturelles et qui tendent à les réduire, en favorisant une accessibilité pour tous les enfants et les jeunes, à l'ensemble des services et actions au sein de leurs différents bassins de vie



ACTIONS À METTRE EN OEUVRE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

- ▶ Réalisation d'une étude sur les pratiques tarifaires dans les accueils de loisirs - Analyses et perspectives
- ▶ Soutien, promotion et développement d'actions innovantes en matière d'accueil d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap
- ▶ Promotion de l'engagement des jeunes notamment dans les associations et / ou collectivités locales
- ▶ Mise en réseau des acteurs de la jeunesse, en particulier autour des questions de mobilités (BIJ/PIJ, Maison des adolescents, Missions Locales...)
- ▶ Création d'un réseau de jeunes diplômés ambassadeurs de leurs territoires
- ▶ Réalisation d'une étude sur les jeunes en Ariège
- ▶ Développement d'outils numériques favorisant la participation des jeunes, en partenariat avec le BIJ

2 La mobilisation de tous les acteurs, garantie de cohérence éducative, au travers :

► de la mise en réseau des acteurs éducatifs, véritable enjeu de dynamisme local, qui favorise la valorisation des ressources du territoire - notamment associatives - l'ouverture culturelle, l'ouverture aux autres, la mixité sociale et générationnelle, la solidarité...

► du développement d'expérimentations innovantes facilitant la place des parents dans les structures éducatives, parce-que leur implication est un facteur de réussite de leurs enfants



ACTIONS À METTRE EN OEUVRE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

- Accompagnement à la mise en place d'espaces d'accueil et d'implication des parents dans les structures éducatives
- Promotion de formes de participation active dans les structures et les instances de concertation locale
- Mise en place de temps d'échange de pratiques et de réflexion collective favorisant des réponses innovantes
- Valorisation de l'engagement des associations dans les projets éducatifs de territoire
- Mise en place et animation d'un réseau d'élus par le biais de séances d'information et de formation sur les politiques de jeunesse
- Soutien aux actions innovantes et/ou expérimentales

3 La professionnalisation et la formation continue des acteurs éducatifs au travers de la mise en place :

- ▶ de formations qualifiantes pour les animateurs
- ▶ de formations continues répondant aux besoins repérés
- ▶ de formations partagées favorisant la connaissance et la reconnaissance mutuelles entre professionnels qui œuvrent pour un même public (enseignants et animateurs notamment)

ACTIONS À METTRE EN OEUVRE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

- ▶ Mutualisation des réponses aux besoins de formation
- ▶ Inscriptions de formations partagées enseignants / animateurs au plan de formation académique
- ▶ Mise en place :
 - de formations partagées sur le partenariat éducatif et la relation projet d'école / projet éducatif de territoire
 - d'un CQP départemental
 - de temps de formation des élus sur les volets juridiques et techniques des PEL en partenariat avec l'AMA
 - de temps de formation spécifiques notamment la formations des coordonnateurs PEL, des animateurs jeunesse,...



4

Le décloisonnement des temps éducatifs en privilégiant :

- ▶ la transversalité de ces temps et la co-construction de parcours éducatifs pertinents à partir de diagnostics partagés
- ▶ la mise en place d'un système d'appui aux acteurs éducatifs ainsi que d'un système de coordination des actions et des instances de concertation, à l'échelle d'un territoire pertinent

ACTIONS À METTRE EN OEUVRE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

- ▶ Engagement de travaux sur les passerelles possibles entre temps scolaire, APC et temps périscolaire; entre projet d'école et projet éducatif de territoire
- ▶ Promotion de la mise en place de parcours éducatifs: formations, annuaire de ressources, soutien financier
- ▶ Valorisation d'un système de coordination permettant d'articuler projets et acteurs; amélioration de la fonction de coordination à l'échelle des territoires



5 Un système de gouvernance départementale collaboratif et efficient valorisé :

- ▶ qui s'inscrit dans une dynamique respectueuse des identités et de l'expression de chaque partenaire.
- ▶ qui pose un cadre commun dépassant l'intérêt particulier et valorisant l'intérêt collectif.
- ▶ qui associe les territoires à la réflexion et à la décision
- ▶ qui associe un ensemble plus large d'acteurs éducatifs départementaux



ACTIONS À METTRE EN OEUVRE EN LIEN AVEC LES DIFFÉRENTS SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX

- ▶ Mettre en place un forum des territoires sur les politiques éducatives
- ▶ Constituer un réseau d'élus en charge de l'enfance et de la jeunesse
- ▶ Mettre en place un « Educ'tours » pour valoriser les expériences de terrain et constituer un vivier de « bonnes pratiques »
- ▶ Favoriser une représentation des comités de pilotages locaux aux instances départementales PEL
- ▶ Organiser la Gouvernance dans un règlement intérieur

Les partenaires s'engagent à valoriser la démarche départementale pour des politiques éducatives concertées en Ariège auprès des instances régionales ou nationales auxquelles ils participent.

Ils s'engagent également à promouvoir l'ensemble des projets éducatifs locaux au travers d'outils de communication adaptés.

INSTANCE POLITIQUE

Comité Départemental
des Politiques Éducatives
Concertées (CDPEC)

Pilotage - Orientation - Evaluation



INSTANCES TECHNIQUES

Comité Technique Départemental
des Politiques Éducatives Locales (CTDPEL)

Analyse, proposition, mise en œuvre



Groupes de recherche/action
*Articulation des temps éducatifs,
formation, communication,
suivi des territoires...*

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les objectifs décrits et les actions menées au sein du projet départemental au travers d'un bilan annuel.

Elles s'appuient sur les indicateurs d'évaluation qui seront proposés dans le cadre du plan d'actions du projet.

De manière plus générale, elles s'appuient sur les indicateurs suivants :

- ▶ Participation des différents acteurs aux instances de pilotage départementales et locales
- ▶ Nombre d'accompagnements de territoires, dont menés collégalement, et répartition dans le département, dont territoires fragilisés
- ▶ Nombre et évolution des projets éducatifs locaux / conventions signées et contenus de ces projets (nombre d'acteurs associés, objectifs en lien avec ceux du projet départemental, diversité et complémentarité des actions, diagnostics et évaluations, accompagnés ou non,...)
- ▶ Nombre d'actions menées au sein de chaque objectif, répartition de ces actions sur les territoires, diversité des publics concernés
- ▶ Nombre d'événements locaux et départementaux de valorisation et de promotion des projets
- ▶ Nombre et diversité des participants au programme de formations, nombre de formations croisées proposées et origine/mixité des participants

Méthodologie d'évaluation

Elaboration de fiches déclinées pour chaque action, comprenant : diagnostic, partenaires, échéancier, critères d'évaluation

Réunion une fois par an du CTDPEL dédiée à l'évaluation annuelle

Recueil d'une synthèse d'avancement des actions et d'attentes des partenaires chaque année

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement vise à définir l'articulation des instances au sein de la plateforme partenariale « Territoires Éducatifs ». Le projet départemental pour des Politiques Educatives concertées s'appuie sur l'accompagnement des territoires ariégeois au travers notamment :

- ▶ de la mise à disposition d'outils de gestion et de pilotage des Politiques Educatives Locales
- ▶ de la mise à disposition de techniciens « experts »
- ▶ de l'animation d'un réseau de professionnels
- ▶ de la mise en vie d'un centre de ressources départemental comportant notamment un site internet

Il est convenu ce qui suit :

Le CDPEC - Comité Départemental pour des Politiques Educatives Concertées

ART. 1 Il est institué une instance de pilotage, espace d'observation et d'analyse des Politiques Educatives Locales, qui fixe les orientations du comité technique départemental dans le cadre de ce Projet Educatif Départemental pour des politiques éducatives concertées.

Cette instance est composée de représentants

▶ du Conseil Départemental, de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège, des présidents des communautés de communes, des fédérations ou associations d'éducation populaire, des fédérations départementales de parents d'élèves, en tant que membres associés au titre de leur expertise de terrain

Sont invités à cette instance: les techniciens œuvrant au sein du comité technique départemental des politiques éducatives locales et les coordonnateurs référents des communautés de communes.

Missions du comité

- ▶ définir les orientations en matière de politiques éducatives concertées en Ariège au travers d'un projet éducatif départemental
- ▶ fixer les orientations annuelles du CTD-PEL
- ▶ évaluer les résultats
- ▶ valider les diverses contractualisations liées au Projet Educatif Départemental

Fonctionnement

- ▶ L'animation du comité et son secrétariat sont assurés par les membres du CTD-PEL avec l'assistance de la mission « Territoires Éducatifs »
- ▶ Ce conseil se réunit a minima une fois par an.

Le CTDPEL - Comité Technique Départemental pour des Politiques Éducatives Locales Concertées

ART. 2 Le CTD-PEL est une instance technique dont l'objet est de mettre en œuvre les orientations politiques fixées par le CDPEC.

Il est composé des conseillers techniques et pédagogiques issus des services: du Conseil Départemental, de la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, des fédérations et associations d'éducation populaire, ainsi que d'un à deux représentants des coordonnateurs de Politiques Éducatives Locales, des techniciens de la mission « Territoires Éducatifs », et de tout autre expert invité en tant que de besoin.

Les parties signataires s'engagent à mettre à disposition du comité technique départemental des Politiques Éducatives Locales, un ou plusieurs conseillers techniques et pédagogiques pour contribuer aux travaux.

Missions du CTD-PEL

- ▶ décliner en actions les orientations fixées par le CDPEC
- ▶ développer du lien entre les différents acteurs, institutionnels et fédératifs
- ▶ favoriser la complémentarité des actions et des dispositifs, nationaux ou départementaux
- ▶ analyser et permettre une expertise croisée des difficultés et des progrès observés sur les territoires, afin de mieux les accompagner
- ▶ proposer des outils de gestion et d'aide à la décision sur les politiques éducatives territoriales
- ▶ valoriser au mieux les projets portés par les acteurs éducatifs locaux et départementaux
- ▶ proposer les modalités de contractualisation et les procédures de renouvellement

Fonctionnement

- ▶ L'animation et le secrétariat sont assurés par la mission. Le calendrier des réunions est fixé annuellement.

ART. 3 Afin d'articuler les actions partenariales, les signataires du Projet Éducatif Départemental ont mis en place une mission d'accompagnement des politiques éducatives locales: la mission « Territoires Éducatifs » qui est déclinée dans une convention de partenariat pour son suivi et pour la durée du projet départemental

Mission mutualisée

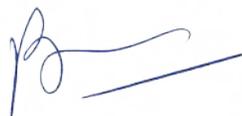
Objectifs de la mission

- ▶ accompagner le comité technique départemental dans ses travaux d'analyse, d'expertise, de conception de méthodologies et d'outils, de recherche de complémentarité entre les dispositifs soutenus par les différentes institutions
- ▶ accompagner les territoires à la structuration de politiques éducatives concertées, transversales et inscrites dans une démarche de développement durable.
- ▶ animer une dynamique départementale de réflexion, de projet et d'innovation, en s'appuyant notamment sur le réseau des coordonnateurs de Politique Éducative Locale.

ART. 4 Les partenaires agissent ensemble pour réaliser des outils de communication afférents à la valorisation des expériences menées en commun. A cette fin, un site internet lié à la mission « Territoires Éducatifs » est mis en ligne. Il permet également de valoriser les projets de territoires, et de proposer aux partenaires éducatifs un ensemble de ressources. La gestion et l'animation de ce site sont définies dans une convention spécifique.

Outils de communication

SIGNATURES



Pour les associations et fédérations d'éducation populaire
Michèle BRISSON



Le Directeur de la Mutualité Sociale Agricole
Thierry MAUHOURAT-CAZABIEILLE



Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
Alain MOUISSET



L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
Jean-Luc DURET



Le Président du Conseil Départemental
Henry NAYROU



La Préfète
Marie LAJUS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de l'Ariège

CADRE D'INTERVENTION

Jeunesse, Sports, Vie associative, Education populaire
Accompagnement technique et pédagogique
Réglementation - Expertise
Formation

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ Impulser la politique de l'État en matière d'éducation populaire, de soutien aux projets d'animation, de sport, de professionnalisation des cadres éducatifs, de respect des cadres réglementaires dans les champs des politiques éducatives, de l'accueil des mineurs, du sport et de la vie associative.
- ▶ Accompagner les territoires dans le développement de leur projet Educatif Local concerté en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles, dans le respect de la législation en vigueur et d'une recherche de qualité.
- ▶ Apporter son expertise à travers l'intervention de ses conseillers techniques et pédagogiques, aux collectivités territoriales, aux porteurs de projets et aux gestionnaires d'équipements.

DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Projet Educatif Local et Projet Educatif de Territoire

- ▶ Accompagnement technique, pédagogique et financier.
- ▶ Participation à la formation des coordonnateurs avec la mission « Territoires Educatifs » et en partenariat avec le CNFPT

Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM)

- ▶ Accompagnement technique et pédagogique, enregistrement des déclarations, contrôles des accueils sans hébergement et des séjours.
- ▶ Formations des directeurs et des animateurs: BAFA, BAFD en lien avec la DRJSCS, et formations thématiques des professionnels.
- ▶ Mise en place et animation d'actions thématiques visant l'amélioration globale des conditions d'accueils dans tous leurs aspects: locaux, pédagogie, organisation, cadres intervenants, liens avec les écoles et autres acteurs éducatifs, projets éducatifs et pédagogiques.

Vie associative et Education Populaire

- ▶ Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA).
- ▶ Accompagnement technique, pédagogique et financier des associations (FONJEP, FDVA)
- ▶ Mission d'accueil et d'information auprès des associations (MAIA)
- ▶ Agrément des associations Jeunesse Education Populaire

Sports

- ▶ Accompagnement technique, pédagogique et financier en faveur de la structuration des clubs, des comités départementaux et de leurs projets, par le biais du CNDS et en liaison avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS)
- ▶ Appui technique et juridique aux porteurs de projets publics et privés.
- ▶ Aide à la promotion et au développement du sport pour tous, notamment en direction des publics prioritaires (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap)
- ▶ Protection des pratiquants et du public.

Jeunesse

- ▶ Fonds Départemental des Loisirs Actifs (FDLA): soutien technique, pédagogique et financier aux initiatives des jeunes et en faveur des jeunes, formation des animateurs jeunesse.
- ▶ Réseau Information Jeunesse: accompagnement technique, pédagogique et financier. Labellisation des Points Information Jeunesse.
- ▶ Service Civique: accompagnement technique et pédagogique.
- ▶ Relais départemental du réseau Junior association: accompagnement technique, pédagogique et habilitation.
- ▶ Mobilité internationale des jeunes: soutien à la mobilité européenne et aux échanges de jeunes dans le cadre du Programme européen Erasmus Plus, aide aux initiatives, chantiers internationaux de bénévoles, actions de solidarité Nord/Sud, VVV Solidarité Internationale.
- ▶ Politique de la Ville et Prévention de la délinquance: soutien technique, pédagogique et financier aux projets des quartiers prioritaires, Ville Vie Vacances, CLSPD et CISPd locaux, Point Accueil Ecoute Jeunes.

Valeurs de la République et Laïcité

- ▶ Référent laïcité.
- ▶ Déploiement du plan national de formation en Ariège.



Création : ALAÉ Artigat-Le fossat

Éducation Nationale

CADRE D'INTERVENTION

La DSDEN participe à la mise en oeuvre sur le département de la politique nationale en matière d'éducation et d'enseignement. Dans ce cadre, elle est garante du droit à l'éducation de tous les élèves et à la réussite scolaire de chacun.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ Contribuer à la mise en oeuvre du Projet départemental des Politiques Educatives Concertées
- ▶ Promouvoir une démarche globale d'éducation dans le respect des spécificités et des prérogatives professionnelles de chaque partenaire.
- ▶ S'inscrire dans une dynamique de continuité et de cohérence éducative dans le cadre des projets éducatifs de territoire et des spécificités des projets d'école et projets d'établissement.
- ▶ Développer des actions contribuant à une meilleure inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers dans le temps scolaire et périscolaire.
- ▶ Impulser des actions d'éducation à la laïcité et à la citoyenneté
- ▶ Soutenir des projets éducatifs innovants par la mise en place de temps d'échange de pratiques et de réflexion collective.



DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Accompagner des écoles et établissements scolaires dans la dynamique de mise en oeuvre des Projets Educatifs concertés, en cohérence avec le volet spécifique de leur projet d'école et projet d'établissement, dans le respect de la législation en vigueur.
- ▶ Promouvoir la mise en oeuvre de parcours éducatifs dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- ▶ Développer des actions d'éducation à la laïcité et la citoyenneté en prenant appui notamment sur la "réserve citoyenne"
- ▶ Impulser et accompagner des modules de formation conjointe enseignants- animateurs périscolaires au travers de l'intervention de ses formateurs et de ses conseillers pédagogiques.

Conseil départemental

CADRE D'INTERVENTION

Culture-Jeunesse-Sports sur les temps périscolaires et extrascolaires

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et aux structures de loisirs notamment pour les enfants et jeunes.
- ▶ Accompagner les territoires dans le développement de politiques éducatives et notamment dans la mise en place d'activités éducatives de qualité.
- ▶ Prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.
- ▶ Mettre en réseau les différents acteurs du territoire pour une meilleure cohérence des politiques départementales.



DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Politiques éducatives locales: soutien technique et financier aux organisateurs d'accueils de loisirs tant dans le fonctionnement que dans la mise en place de parcours éducatifs.
- ▶ FDLA: soutien technique et financier aux projets de jeunes.
- ▶ Education populaire: soutien technique et financier aux fédérations départementales d'éducation populaire.
- ▶ Soutien financier aux manifestations en faveur de la jeunesse portées par les structures partenaires.
- ▶ Soutien aux jeunes sportifs de haut niveau, aux écoles de sport et aux clubs sportifs de haut niveau.
- ▶ Aide à l'accès à la culture pour les moins de 25 ans (réductions).
- ▶ Participation au financement de chantiers internationaux de jeunes bénévoles.
- ▶ Soutien financier aux émissions de radio qui ont une action en direction du public jeune.
- ▶ Soutiens technique et financier au réseau d'information jeunesse (BIJ, réseau IJ, PIJ).
- ▶ Contribution au fonctionnement du Centre Médico Sportif (CMS).



Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège

CADRE D'INTERVENTION

Convention d'objectifs et de gestion, Schéma Départemental des Services aux Familles. Prestations de service, Contrat enfance Jeunesse, Fonds nationaux, Subventions et Prêts Collectifs, Aides Financières Individuelles, Information aux familles

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ La CAF s'engage à accompagner les moments importants de la vie des familles en versant des prestations destinées à compenser les charges liées notamment à l'éducation ou aux loisirs des enfants et des jeunes. Elle propose une offre globale de service qui a, notamment, pour objectif d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, et de soutenir la fonction parentale et les relations parents-enfants.
- ▶ Elle propose grâce à l'intervention de ses conseillers techniques une expertise et un accompagnement financier aux porteurs de projets, aux gestionnaires d'équipements et aux collectivités territoriales.
- ▶ Elle assure également un accompagnement dans le cadre du projet éducatif local (PEL) en partenariat avec l'ensemble des acteurs du département.

- ▶ Elle apporte un soutien technique et financier aux dispositifs partenariaux tels que la Mission Territoires Educatifs, le Fonds Départemental des Loisirs Actifs, le soutien à la parentalité.

DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

Fonds Nationaux et subventions, prêts collectifs :

- ▶ Des fonds nationaux sont mis en oeuvre dans le cadre de projets spécifiques (soutien des projets élaborés par et avec les adolescents, fonds de rééquilibrage territorial et fonds publics et territoires.).
- ▶ La CAF soutient l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs afin de continuer à développer leur accueil effectif dans les structures de droit commun.
- ▶ Sur ses fonds propres la CAF peut attribuer des aides à l'investissement et au fonctionnement en fonction de critères et de priorités déterminés par son Conseil d'Administration.

Aides financières individuelles :

- ▶ La CAF accorde des aides financières individuelles aux familles pour faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des adolescents.
- ▶ Elle soutient également les départs en vacances des familles modestes ou en situation de vulnérabilité.

DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION (suite)

Aides au fonctionnement des équipements :

- ▶ La CAF contribue au financement des équipements petite enfance agréés et des accueils de loisirs péri et extra-scolaires par le biais du versement de prestations de service et accompagne la réforme des rythmes éducatifs.
- ▶ En complément la CAF peut proposer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) négocié avec une commune ou une intercommunalité.
- ▶ Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en :
 - ▷ Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions ;
 - la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en oeuvre et de l'évaluation des actions ;
 - une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes ;
 - ▷ Visant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale, de la citoyenneté, le vivre ensemble et l'autonomisation des jeunes.
- ▶ Le développement de l'offre dans les territoires s'appuie sur les diagnostics élaborés dans le cadre du SDSF (création d'un outil de diagnostic en direction des collectivités et des gestionnaires d'équipements) et des contrats de ville et de territoire.

- ▶ La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit, notamment, par une fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatible avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Soutien à la parentalité :

- ▶ La CAF coordonne les dispositifs de soutien à la parentalité et assure leur accompagnement technique et financier : Clas, Reaap, Paej ...
- ▶ Dans le cadre de sa mission de service public d'accompagnement aux familles la CAF assure un rôle d'information avec la mise en place du site internet www.mon-enfant.fr. Il permet aux familles d'accéder plus facilement à la connaissance des différents modes d'accueil individuels ou collectifs existant près de leur domicile ou de leur lieu de travail.



Mutualité Sociale Agricole

CADRE D'INTERVENTION

La MSA assure la protection sociale des agriculteurs, salariés et employeurs de main d'oeuvre de l'agriculture. Guichet unique, elle gère les prestations santé, retraite et famille.

Concernant la famille, elle peut servir un ensemble de prestations à destination des structures ou des familles.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes
- ▶ Accompagner les familles dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle par l'accès aux modes de garde et aux accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes
- ▶ Soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives
- ▶ Contribuer à l'amélioration des conditions de vie
- ▶ Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
- ▶ Soutenir le développement de services de proximité et de qualité sur les territoires
- ▶ Contribuer aux actions départementales et locales par une implication technique et financière



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Une implication technique et financière
- ▶ Des aides aux structures :
 - Prestations de service au bénéfice des structures d'accueil petite enfance, des Relais d'Assistantes Maternelles, Lieux d'accueil enfants parents
 - Contrats enfance
 - Soutien financier à la création d'accueils nouveaux, ou innovants, pertinents au regard des besoins des familles ressortissantes du régime
- ▶ Des aides individuelles aux familles pour favoriser l'accès des enfants aux loisirs et aux études
- ▶ Des aides au départ en vacances en famille
- ▶ Des actions de groupe
- ▶ Des appels à projets visant à promouvoir la citoyenneté des jeunes

Associations et fédérations d'éducation populaire

CADRE D'INTERVENTION

En tant que groupes de réflexion et acteurs éducatifs, les associations et fédérations contribuent à la conception et à la mise en oeuvre du Projet Départemental.

Les Foyers Ruraux, les Francas, Léo Lagrange, la Ligue de l'Enseignement, Loisirs Éducation et Citoyenneté, l'Office Central de la Coopération à l'École, les PEP

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- ▶ Les associations et fédérations d'éducation populaire d'Ariège ont pour objectifs communs d'initier, d'accompagner et de promouvoir des actions en faveur de l'éducation et la formation de toutes et tous, tout au long de la vie.
- ▶ Elles ambitionnent de favoriser ainsi le développement de l'esprit critique, de l'engagement citoyen, en vue de l'émancipation de l'individu dans une démarche de développement durable.
- ▶ Au travers de la mutualisation des compétences et de l'échange des pratiques et des savoirs, leurs projets associatifs s'inscrivent dans une dynamique de coéducation.

DISPOSITIFS ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Les associations et fédérations coopèrent avec les autres acteurs de la plateforme Territoires Éducatifs et prennent part aux délibérations et aux décisions.
- ▶ Elles participent à l'administration de la mission Territoires Éducatifs.
- ▶ Elles proposent d'accompagner la mise en oeuvre du Projet Départemental et de ses déclinaisons locales par l'échange de ressources et d'expériences, la formation, la mise en réseau, et les projets spécifiques qu'elles développent en réponse aux besoins des Ariégeoises et des Ariégeois.





ANNEXES

RAPPEL

Durant les années 2015 et 2016, l'évaluation du 1^{er} schéma départemental PEL a été réalisée. Après avoir envisagé plusieurs hypothèses et plusieurs modalités de bilan, la méthodologie choisie a été la suivante :

1. Un éclairage extérieur : l'accompagnement du POLOC
2. Un état des lieux départemental
3. Des entretiens auprès des élus et coordonnateurs des territoires à partir d'un questionnaire identique pour tous
4. Une évaluation collective participative entre les membres du CTDPEL : institutions et fédérations, techniciens et élus, coordonnateurs PEL. Ces travaux ont été effectués sous le regard expert du POLOC
5. Une synthèse générale

LES DOCUMENTS ANNEXÉS SONT :

1. La synthèse des entretiens effectués entre 2015 et 2016 sur les territoires (17 territoires dont 14 CdC)
2. Un état des lieux composé de données quantitatives et de leur synthèse (Données recueillies soit sur les territoires à partir de questionnaires quantitatifs, soit auprès de l'INSEE (données 2013), soit auprès de la CAF (données 2013))

En 2015 - 2016 des entretiens ont été effectués sur les territoires auprès d'élus, référents Enfance-Jeunesse le plus souvent, et de coordonnateurs PEL de 14 communautés de communes et de 4 villes. Soit auprès de 30 élus (3 présidents et 27 adjoints à l'EJ) et 19 techniciens. Ces entretiens ont dégagé globalement (mais non unanimement) les éléments ou problématiques suivantes :

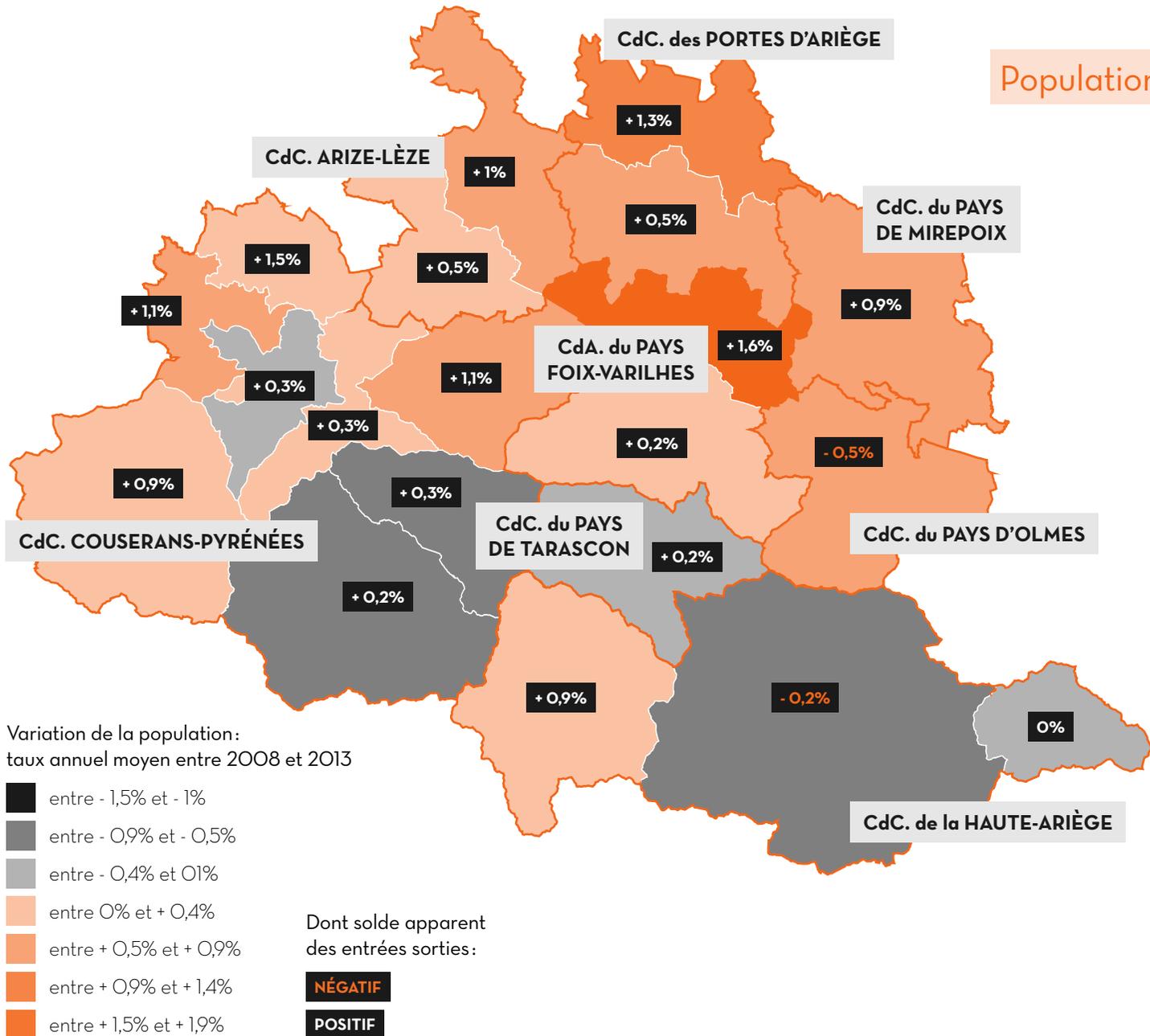
- ▶ **Des efforts conséquents** de la part des collectivités en matière de services éducatifs
- ▶ Un secteur qui représente **un des premiers budgets des territoires**
- ▶ Un **développement important des services** et un souhait de qualité affiché
- ▶ Un **secteur pourvoyeur d'emplois** mais ces derniers restent cependant souvent précaires
- ▶ **2/3 des personnels possèdent le BAFA** mais pas de diplômes professionnels
- ▶ Un besoin en formation sur des **techniques d'animation**
- ▶ La baisse des **taux d'encadrement et son impact sur la qualité des services**
- ▶ Des ressources territoriales riches mais une **offre culturelle** à développer dans les zones rurales notamment
- ▶ Si la consultation des usagers est fréquente,

les **espaces de participation des populations** à la vie éducative locale sont à développer

- ▶ **Les jeunes** sont accompagnés dans la réalisation de leurs projets mais doivent être davantage considérés comme ressources et acteurs de leurs propres territoires
- ▶ **La mobilité** est repérée comme un facteur d'accès à des études supérieures, mais elle reste un frein à lever chez les jeunes ruraux.
- ▶ **Les politiques tarifaires** se veulent favorables à l'accueil de tous les publics, quelles que soient les catégories socioprofessionnelles. Une analyse plus fine serait souhaitable.
- ▶ **La nouvelle organisation territoriale** conduit les territoires à repenser la gestion future des services éducatifs. Quelles prises de compétences communautaires, quels modes de gestion, quelle place pour les associations...? Quel accompagnement des élus?
- ▶ **Les modes de contractualisation** sont parfois abordés sous un angle gestionnaire.
- ▶ La relation de commanditaires à prestataires dans le lien **aux associations locales** reste forte.
- ▶ Si les liens entre services éducatifs et établissements scolaires du premier degré existent et se sont développés notamment avec les PEDT, il convient de les élargir aux établissements du **second degré**.
- ▶ Si la complémentarité et la continuité éducative sont une préoccupation, la notion

de **parcours éducatifs** nécessite une réflexion partagée et un accompagnement ciblé pour sa mise en oeuvre.

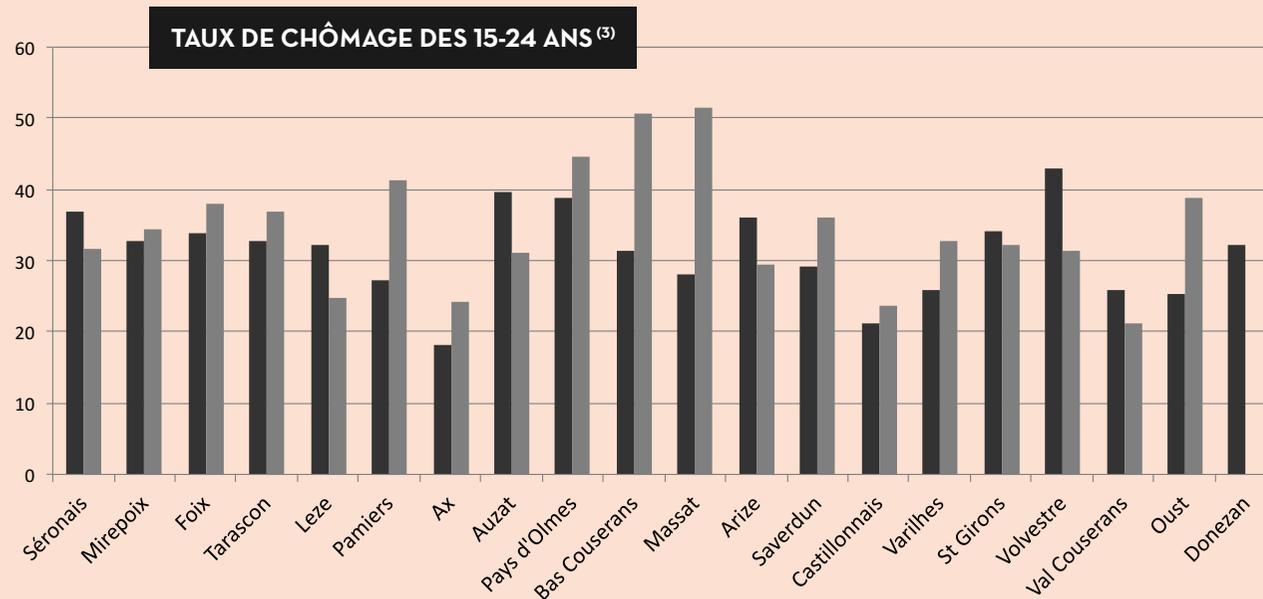
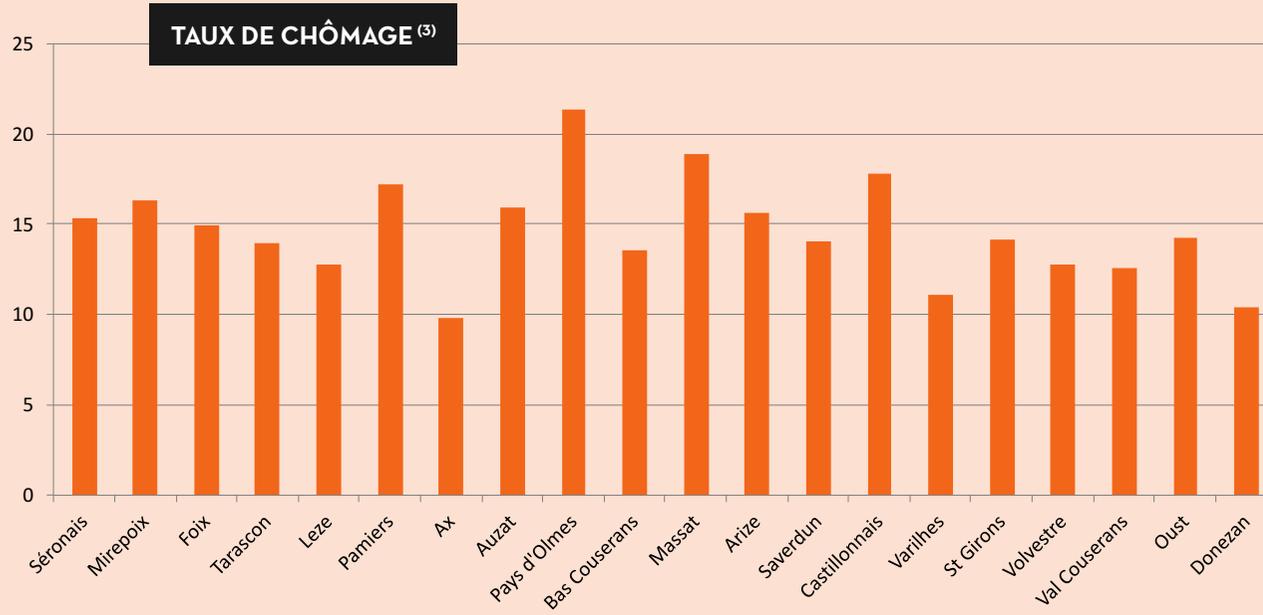
- ▶ Les rythmes de l'enfant ont été questionnés au travers du PEDT mais de manière disparate. La gestion et l'**aménagement des espaces** méritent d'être appréhendés dans le cadre des rythmes de vie des enfants.
- ▶ Des temps de **rencontre entre enseignants et animateurs** se sont avérés de plus en plus nécessaires et bénéfiques et restent à consolider.
- ▶ **La place des parents** est souvent interrogée dans les projets. Cette question mériterait plus de réponses tant en terme de communication que de participation.
- ▶ **L'Accueil de Loisirs Associé à l'École** est considéré comme un véritable outil éducatif. Cependant, les TAP, en rajoutant de l'activité, doivent veiller à prendre en compte les rythmes chronobiologiques de l'enfant.
- ▶ **La démarche départementale PEL** a globalement été perçue comme un fil conducteur, un repère, un socle sur lequel s'appuyer. Les coordonnateurs y ont souvent trouvé une légitimité supplémentaire. Certains territoires s'en sentent cependant éloignés.
- ▶ L'importance des **réseaux** est mise en avant tant par les coordonnateurs qui les perçoivent comme ressources que par les élus qui ont besoin de confronter leur expérience à ceux des autres territoires.



«Au 1^{er} janvier 2014, l'Ariège compte 152 574 habitants. Entre 2009 et 2014, la population y augmente de 0,2 % par an, un rythme nettement inférieur à celui de la métropole et près de cinq fois plus faible que celui de la région Occitanie. En cinq ans, le département gagne en moyenne 290 habitants chaque année. Deuxième département le moins peuplé de la région (septième au niveau France métropolitaine), sa population est néanmoins deux fois plus nombreuse qu'en Lozère. La croissance se concentre sur un axe nord-sud, le long de la N20 et de l'autoroute Pamiers-Toulouse, ainsi que dans le nord du département, en partie sous l'influence de l'agglomération toulousaine.»⁽¹⁾

«L'amélioration des infrastructures routières rapproche le nord du département de Toulouse et se traduit par une densification le long des axes. Les trois aires urbaines en profitent, tout comme l'espace rural, particulièrement au nord. L'Ariège attire beaucoup d'actifs de toutes les catégories, ainsi que des jeunes ménages accompagnés de leurs enfants. Malgré cela, le vieillissement de la population est inéluctable, même s'il est relativement mesuré»⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Source INSEE 2014



Indicateurs socio-économiques

Le chômage touche davantage la population Ariégeoise que l'ensemble de la population midi-pyrénéenne. Le taux de chômage des 15-64 ans (au sens du recensement de la population) est de 14,4 % en Ariège (12,2 % en Midi-Pyrénées).⁽⁴⁾

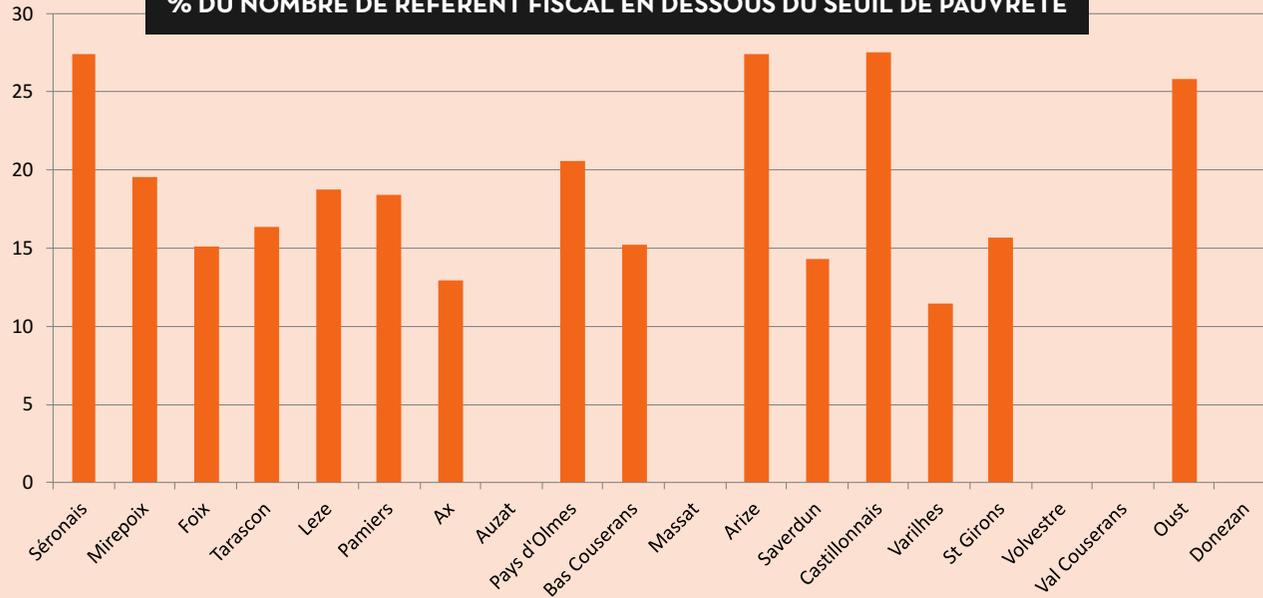
L'Ariège a le taux de chômage le plus élevé de la région.

Le taux de chômage des 15-24 ans (au sens du recensement de la population) en Ariège, est de 29,6 % pour les hommes et de 34,8 % pour les femmes (25,9 % pour les hommes et 28,4 % pour les femmes en Midi-Pyrénées) (4)

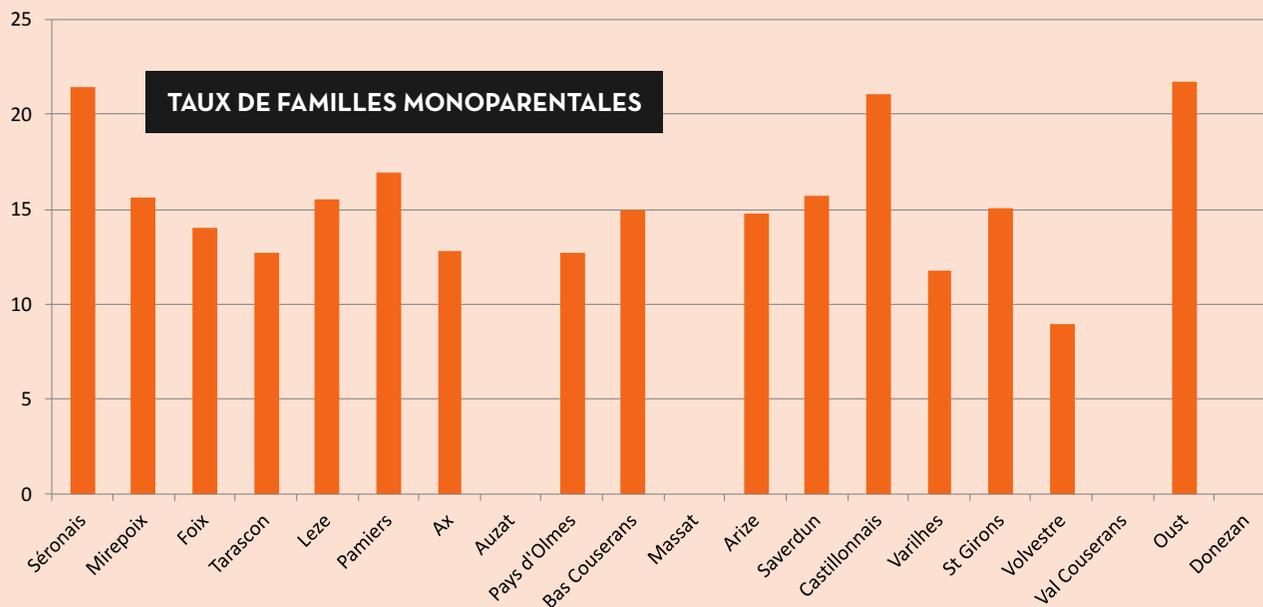
- Taux de chômage 15 - 24 ans homme
- Taux de chômage 15 - 24 ans femme

⁽³⁾ Source INSEE 2013

⁽⁴⁾ Source INSEE 2012

% DU NOMBRE DE RÉFÉRENT FISCAL EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ**Indicateurs socio-économiques**

Le taux de pauvreté du référent fiscal est de 17,9 % en Ariège (13,9 en Midi-Pyrénées), c'est le plus élevé de la région Midi-Pyrénées. Les personnes seules et les familles monoparentales vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté, ainsi que les personnes âgées, particulièrement touchées en zone rurale.⁽⁵⁾

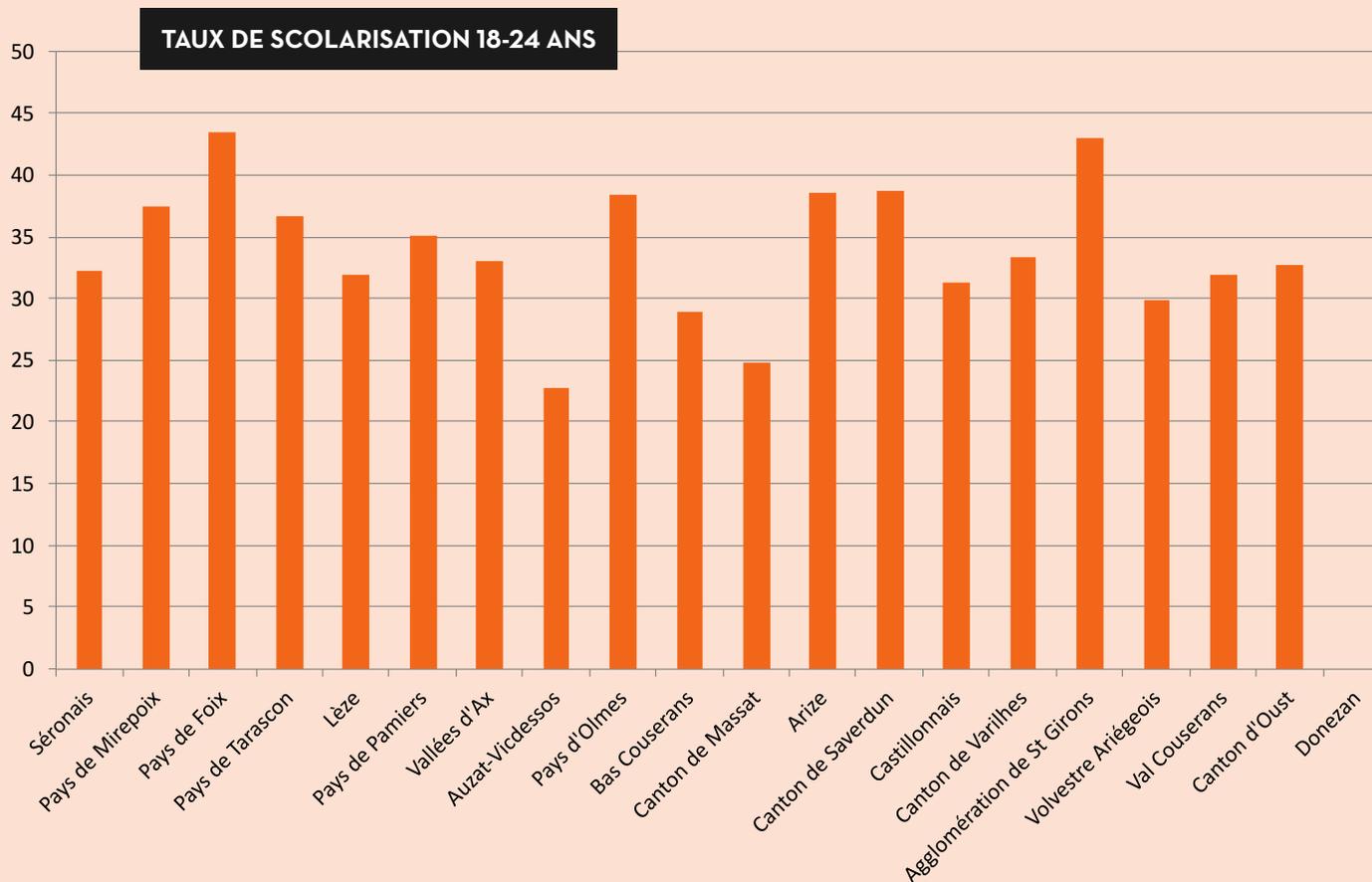
TAUX DE FAMILLES MONOPARENTALES

Le taux de familles monoparentales est de 14,5 % en Ariège (13,7 en Midi-Pyrénées).⁽⁵⁾

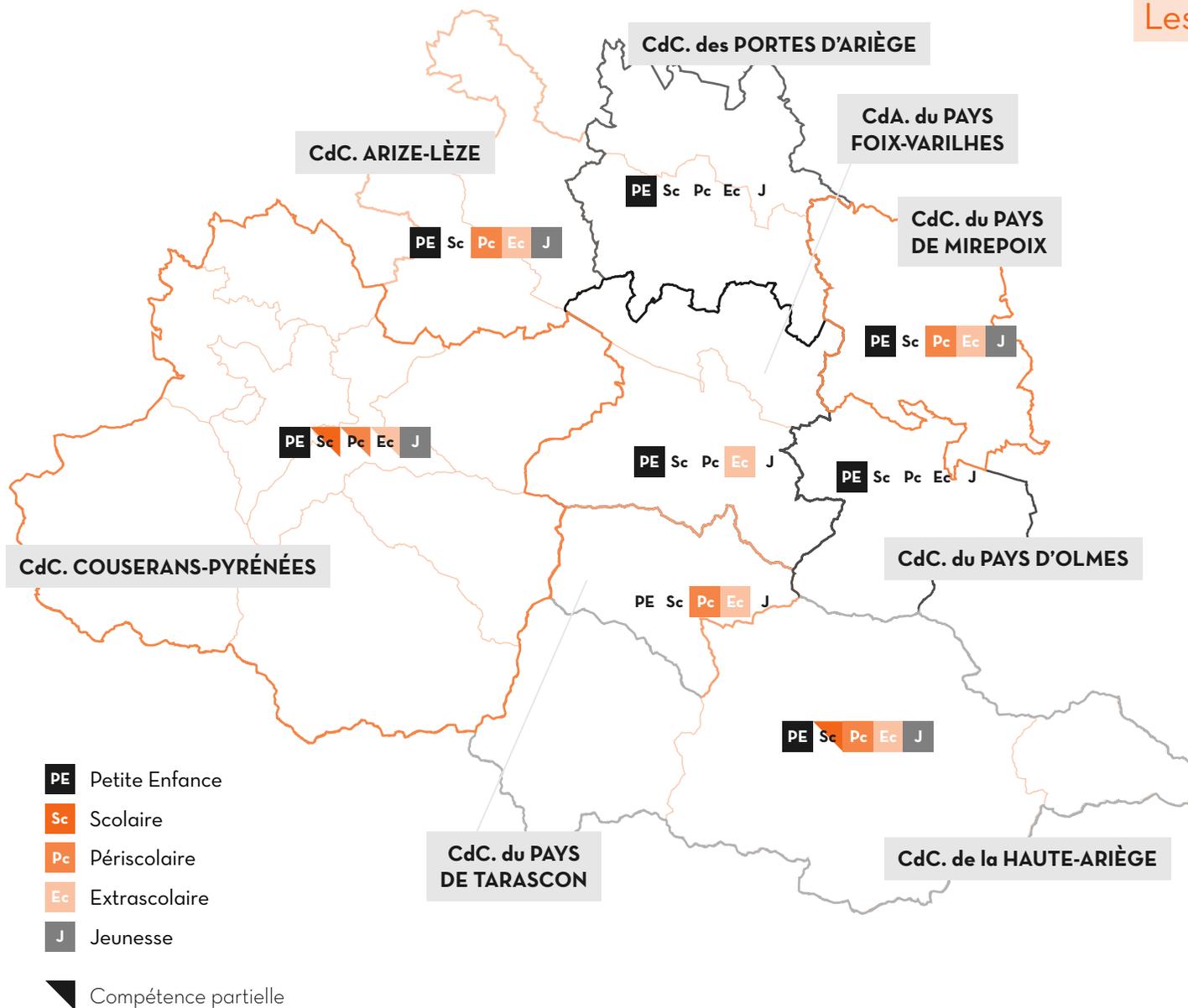
⁽⁵⁾ Source INSEE 2012

Indicateurs socio-économiques

Le taux de scolarisation des 18 - 24 ans est plus faible en Ariège (37 %) qu'en Midi-Pyrénées (55,4 %).
 En 2012, 10 % des jeunes ariégeois de 15 à 24 ans ne détiennent aucun diplôme supérieur au brevet et ne poursuivent pas d'études (7 % en Midi-Pyrénées).⁽⁶⁾



⁽⁶⁾ Source INSEE 2012



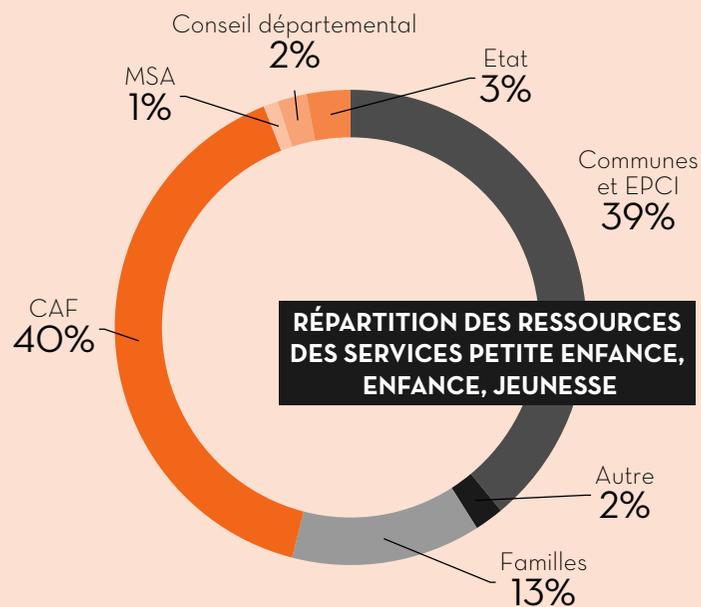
Les compétences petite enfance, enfance et jeunesse

L'année 2017 est marquée par la mise en place des nouvelles intercommunalités. Les prises de compétences sont, au 1^{er} janvier, l'agrégation des compétences portées par les anciennes communautés de communes, dans l'attente des décisions prises par les nouveaux conseils communautaires.

La répartition des compétences liées aux Politiques Éducatives Locales à l'échelle intercommunale est très disparate d'un territoire à l'autre.

La compétence petite enfance est celle qui est la plus développée au niveau de l'intercommunalité (7 ECPI sur 8). Ce secteur nécessite en effet un investissement lourd pour répondre aux normes structurelles et aux taux d'encadrement.

Les compétences scolaires sont assurées généralement par les communes. Celles du péri-scolaire sont assurées pour moitié par les communautés de communes, et pour l'autre moitié par les communes ou SIVE.



Les ressources mobilisées

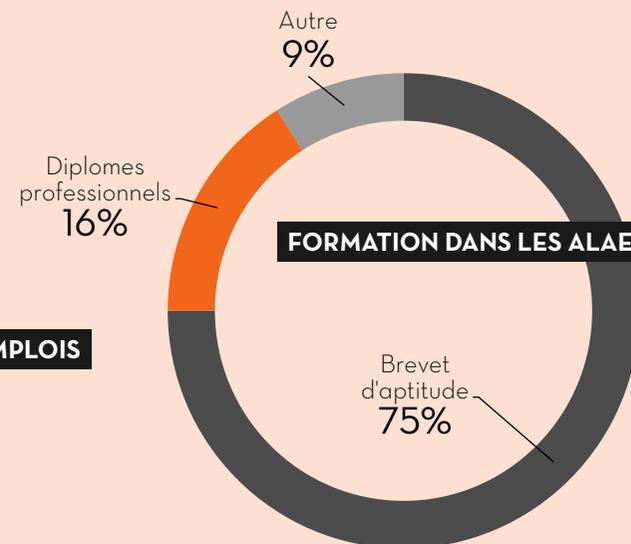
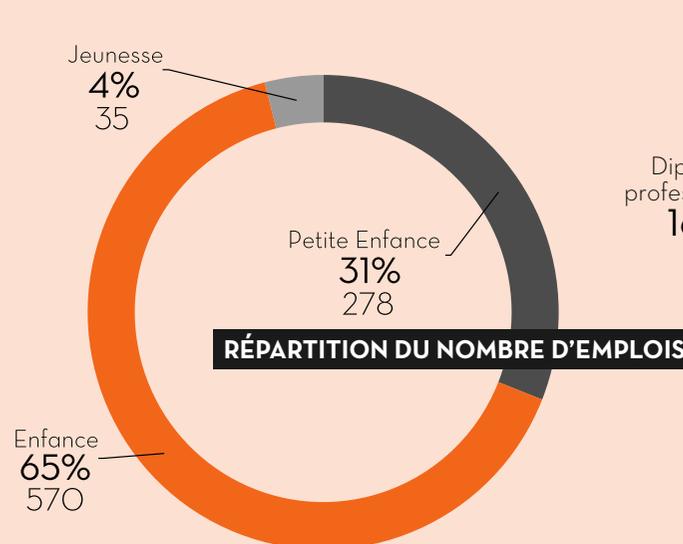
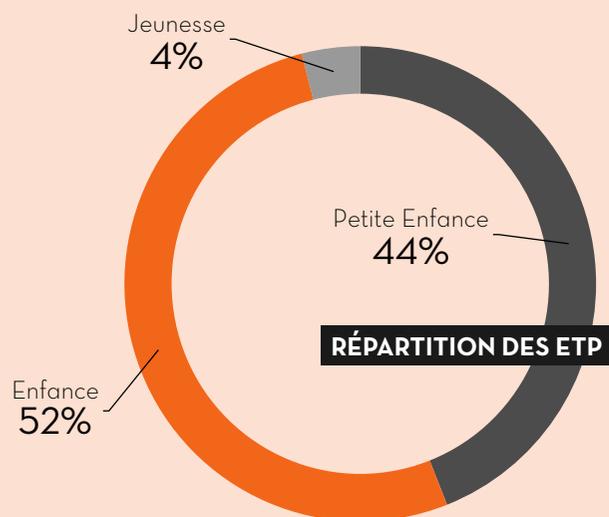
Les services «petite enfance, enfance et jeunesse» du département pèsent plus de 23 millions d'Euros. 38 % sont financés directement par les collectivités locales (communes ou communautés de communes). La participation des familles représente 15 %⁽⁸⁾.

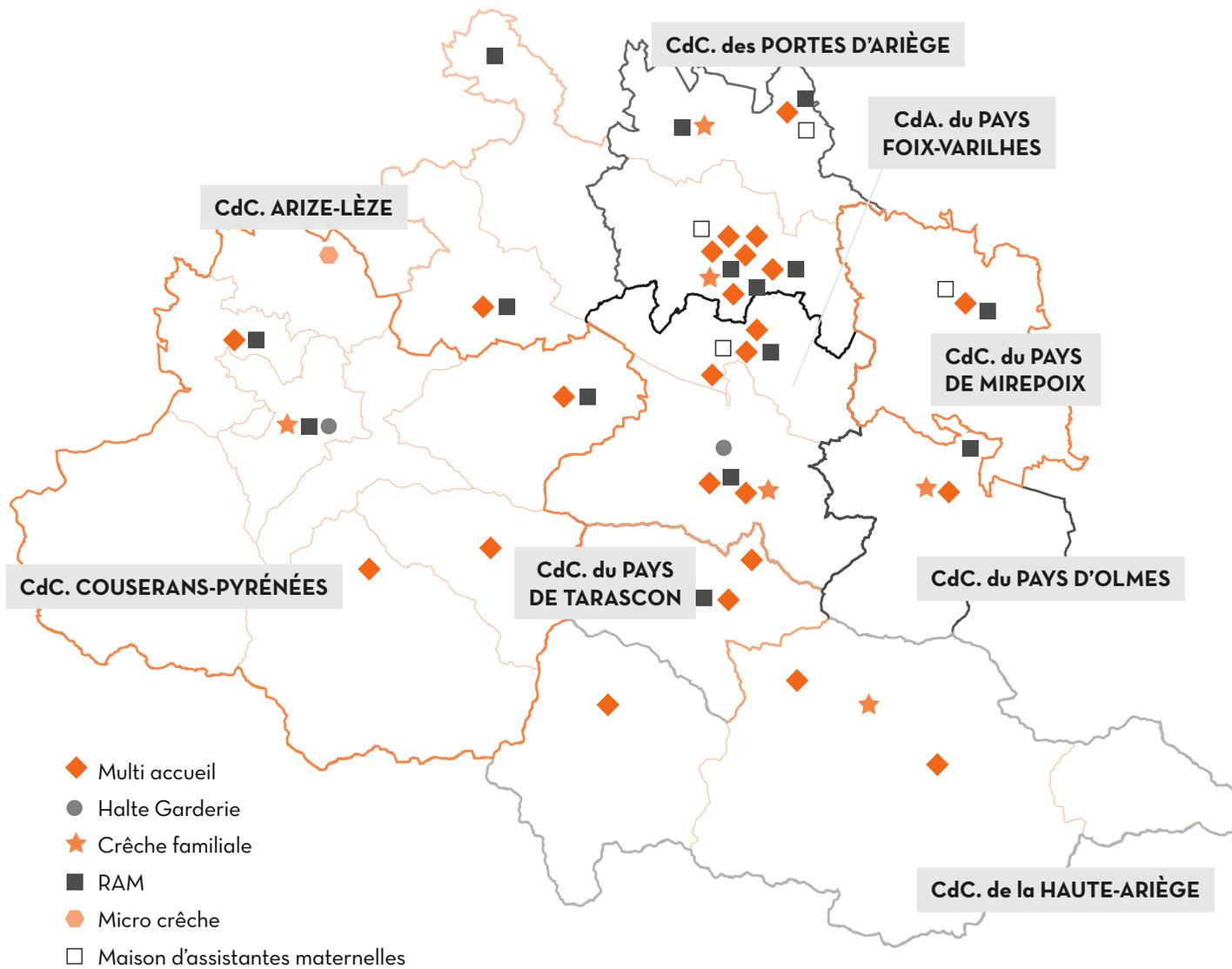
Les salaires et cotisations salariales représentent une part moyenne du budget global⁽⁹⁾:

- ▶ 85 % pour les structures petite enfance
- ▶ 73,5% pour les accueils périscolaires
- ▶ 67,8% pour les accueils extrascolaires

Ces structures emploient près de 1 000 salariés dont 40 % sont à temps plein. Ces emplois représentent plus de 515 ETP⁽⁶⁾. Le secteur de la petite enfance mobilise cependant plus de temps plein que celui du périscolaire.

Dans les accueils périscolaires déclarés, au moins 75 % des animateurs ne sont pas titulaires de diplômes professionnels⁽⁷⁾.





L'accueil du jeune enfant

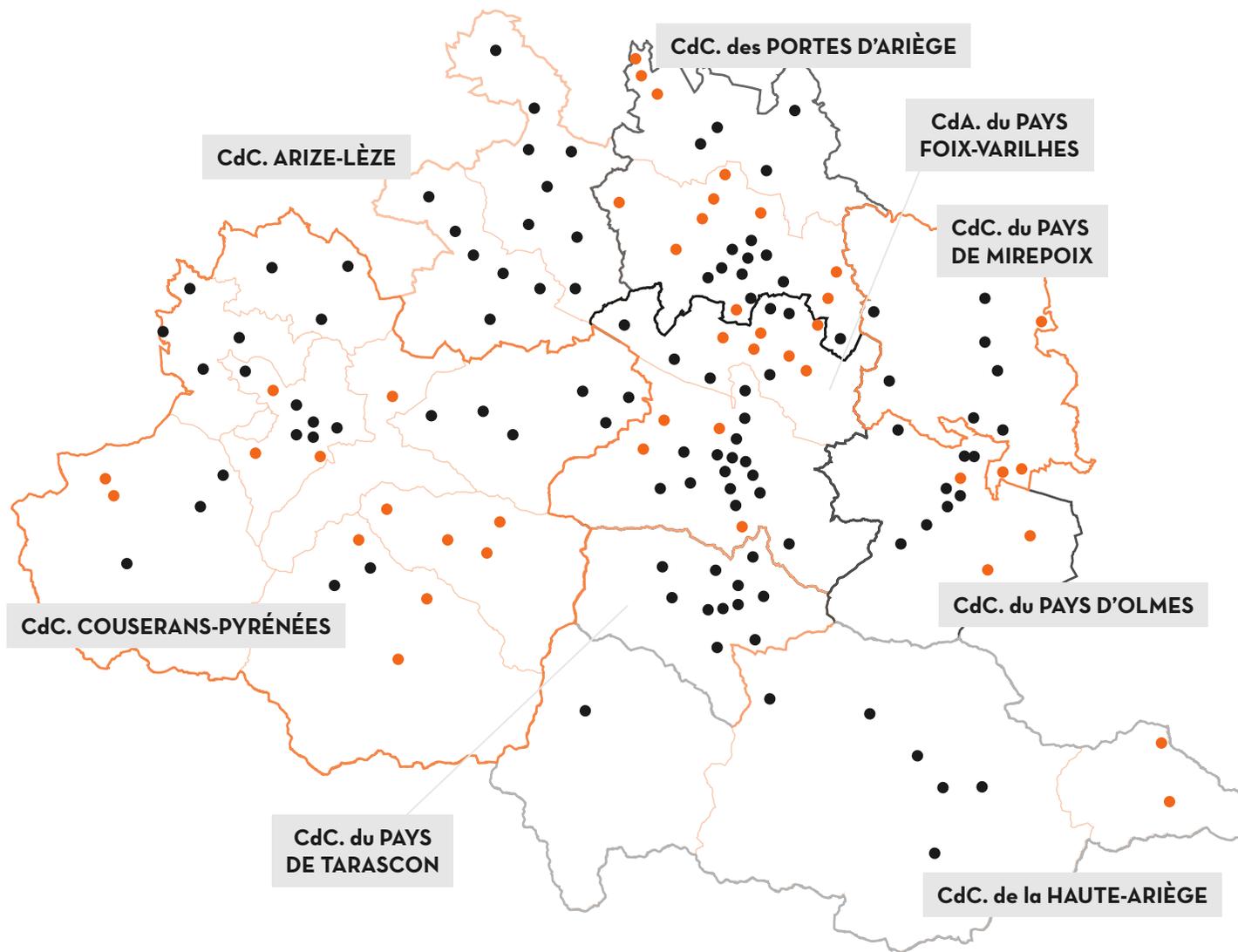
En Ariège, il y a 33 structures « petite enfance » déclarées, représentant un total de 892 places agréées pour 2 318 inscrits sur l'année.

La facturation inférieure à un euro est une facturation appliquée aux familles vivant au-dessous du seuil de pauvreté. La Cnaf prévoit que les structures accueillent au moins 10% de familles dites « pauvres ».

Cette facturation atteint 45% au niveau départemental, ce qui témoigne d'une ouverture et d'une accessibilité de l'équipement à ce public (9).

A ce jour, seules 4 ex-communautés de communes ne bénéficiaient d'aucun accueil collectif (un projet de construction d'un multi-accueil est en cours sur le Castillonnais).

(9) Source SDSF - CAF 2013



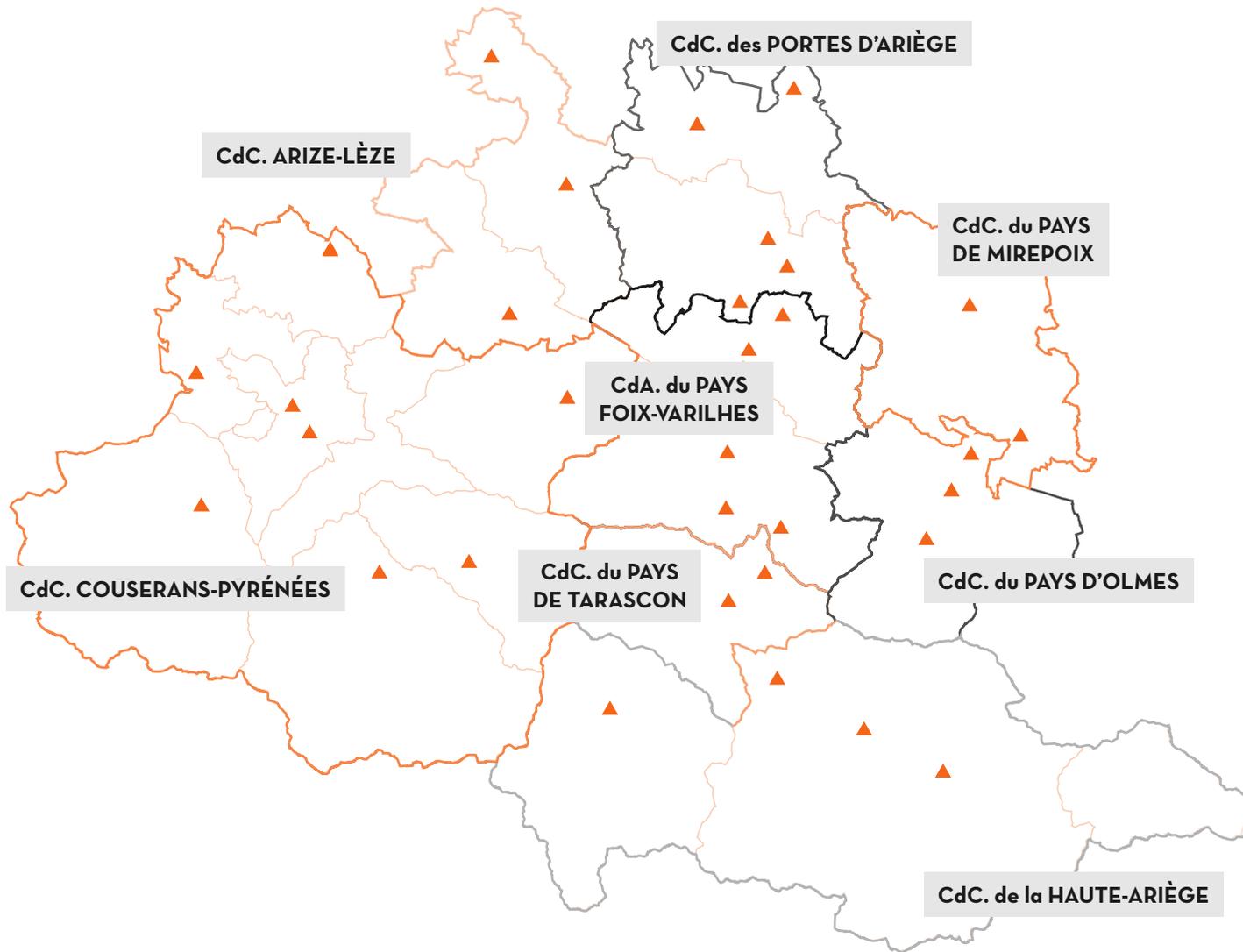
Les accueils de loisirs périscolaires

Il existe 109 ALAE déclarés auprès de la DDCSPP soit 71% des écoles couvertes.

Ce sont plus de 5 000 familles qui utilisent ces structures.

Les tarifs déclarés pratiqués dans les ALAE s'échelonnent, entre 2,40 € et 20 € par mois pour un enfant.

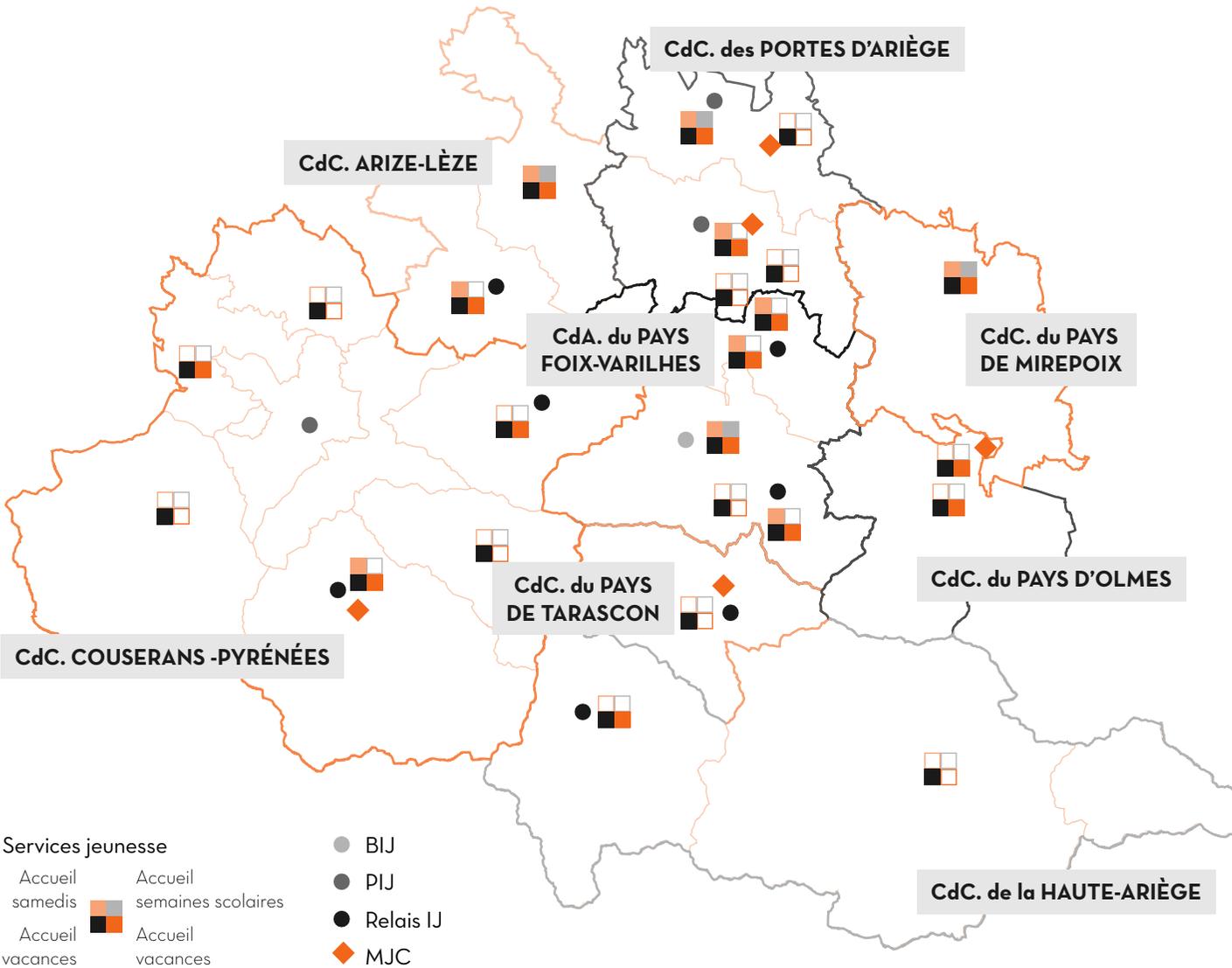
- ALAE
- Garderie



Les accueils de loisirs extrascolaires 3-11 ans

L'Ariège compte 33 accueils de loisirs ouverts les mercredis et/ou vacances scolaires. Ils sont globalement bien répartis sur l'ensemble du département.

▲ ALSH Extrascolaires 3-11 ans



La jeunesse

Une structure accueillant des jeunes est au moins présente sur chaque nouvelle EPCI.

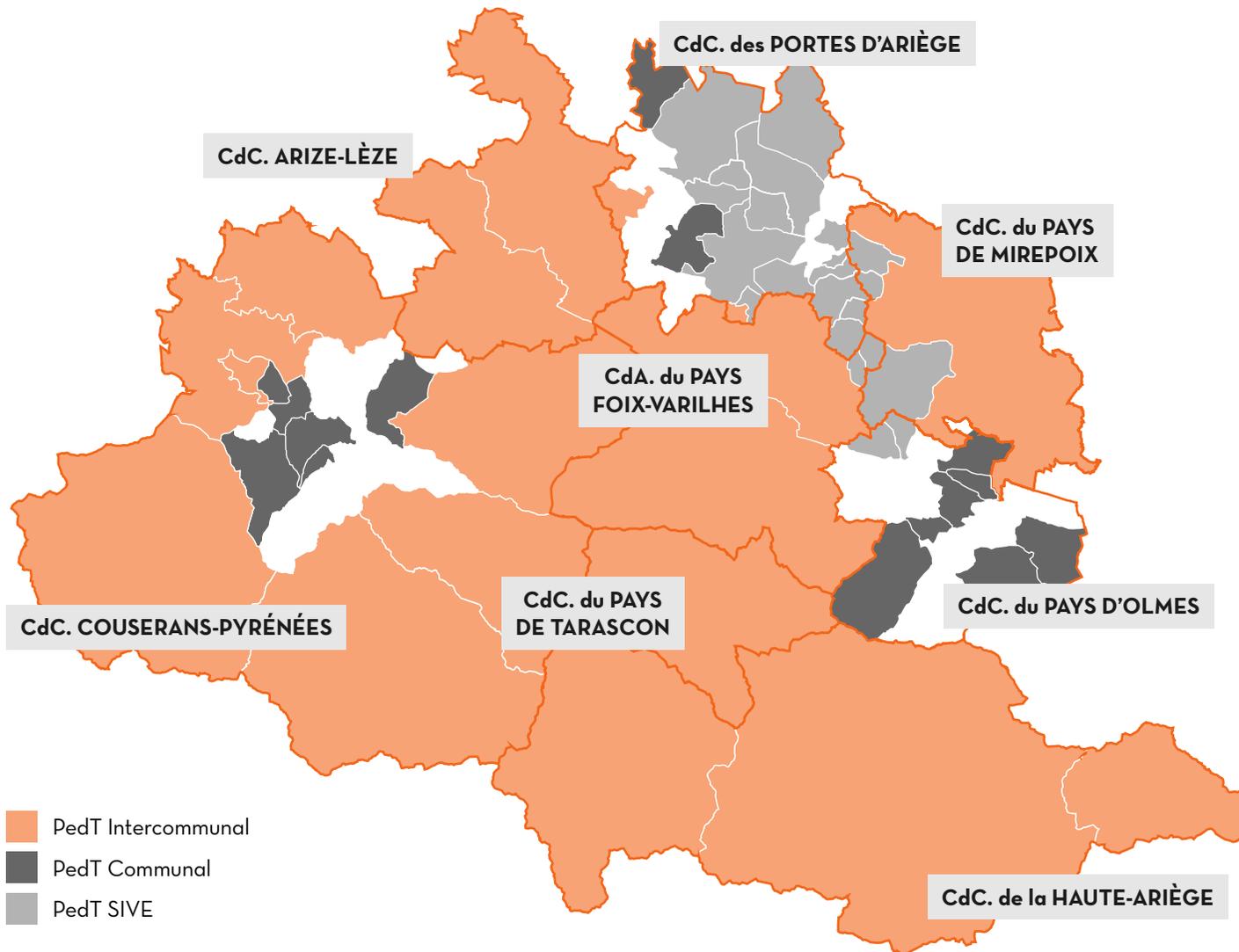
Différentes formes d'accueil existent : des accueils de loisirs 3-17 ans, des centres de loisirs 11-17 ans, et des accueils de jeunes 14-17 ans.

Les modes dit « d'accueil libre » sur certaines structures rendent difficile le pointage des jeunes touchés par ces services. Ces fréquentations toucheraient plus de 1 000 jeunes soit plus de 400 familles.

De plus, certains services jeunesse assurent également des permanences ou plus ponctuellement des ateliers au sein des établissements scolaires du second degré.

Il existe 5 MJC dans le département, qui proposent, entre autres activités, des accueils réguliers ou ponctuels de jeunes, des ateliers, des stages ou des séjours.

Le BIJ anime également un réseau de points infos jeunesse (3 sur le département) et relais IJ (7 sur le département).



Focus 2015-2016 Les Projets Territoriaux

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, 41 Projets Éducatifs Territoriaux sont signés, dont 15 portés par des communautés de communes.

Toutes les communes pourvues d'une école sont désormais couvertes par un PEdT.

L'Ariège: un territoire touché par des difficultés, mais attractif pour les jeunes populations

Si l'Ariège est le département de la région le moins peuplé et le plus touché par la pauvreté, il n'en demeure pas moins attractif pour de nouvelles populations, et en particulier pour les jeunes ménages avec enfants. Le développement de services de qualité pour les familles, les enfants et les jeunes est un des facteurs qui favorise l'attractivité des territoires ariégeois. Sur les 20 ex-communautés de communes, 80 % étaient dotées d'un accueil collectif pour la petite enfance, 70 % des écoles

sont couvertes par un accueil périscolaire déclaré, 90 % des ex-EPCI possèdent un accueil de loisir extrascolaire ainsi qu'un service jeunesse. Les politiques éducatives, au travers du développement de ces services, proposent à la population des projets et activités qui, si les demandes de garde sont prioritairement attendues par les familles, apportent également une plus-value éducative dans le parcours de vie de ces enfants et jeunes. Il ne faut cependant pas oublier le tissu associatif, sportif et culturel, qui n'est pas recensé dans ce diagnostic, mais qui accueille un nombre conséquent d'enfants et de jeunes.

Des inégalités sociales, culturelles et éducatives

L'isolement familial, les taux de chômage et de pauvreté les plus élevés de la région Midi-Pyrénées, révèlent une grande fragilité de certaines populations. Pour Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation Nationale en charge de la mission ministérielle «grande pauvreté et réussite scolaire», «la France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. L'école a une part de responsabilités mais l'échec scolaire est aussi le révélateur des problèmes de l'ensemble de la société. La question est de savoir pourquoi et pour qui refonder l'école? Corriger les inégalités, cela veut dire faire réussir les plus pauvres, c'est une question de justice mais aussi de prévention du risque de mise en danger de la cohésion sociale». ⁽¹⁾

Pour le Conseil économique et social «la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses



responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible»⁽²⁾

L'accumulation sur certains territoires de ces fragilités sociales fait apparaître certaines inégalités territoriales. C'est ainsi, qu'au côté de l'école, les structures de loisirs, et le tissu associatif, ont un rôle à jouer dans le parcours éducatif des enfants et des jeunes, et qu'il en va de la responsabilité collective pour favoriser la réussite de tous.

L'accessibilité financière des accueils de loisirs est très disparate, puisqu'elle s'échelonne de 2,40 € à 20 € par mois et par enfant pour les ALAE. Les recommandations de la CNAF pour la mise en place de la tarification modulée pourraient tendre à réduire ces écarts, cependant les territoires restent maîtres des tarifications proposées. Une analyse plus fine de la nature des fréquentations de ces structures (quotients familiaux des familles, tarifications proposées) pourrait être réalisée. Cette analyse pourrait également prendre en compte les tarifs pratiqués dans les restaurants scolaires. En effet, même si cela résulte d'un service rarement étudié dans le champs des politiques éducatives, le restaurant scolaire, comme les autres temps scolaires et périscolaires, peut-être un lieu éducatif: apprentissage de l'équilibre alimentaire, apprentissage de la vie en collectivité, éducation au goût, temps de repos et de convivialité, de partage. De plus, c'est parfois le seul moyen de garantir à tous les enfants la possibilité d'un repas complet et équilibré à midi.



Si les indicateurs relevés dans ce diagnostic en ce qui concerne la scolarisation des élèves donnent une première vision de la fragilité des parcours scolaires de certains jeunes (le taux de déscolarisation des 18-24 ans est beaucoup plus élevé que celui de Midi-Pyrénées), une analyse des parcours post-bacs pourrait être effectuée. Peu de territoires peuvent mesurer le parcours de ces jeunes. Si le lien entre le périscolaire et le scolaire tend à s'améliorer dans le partage d'informations sur la situation des élèves en difficulté, ces mêmes informations au niveau du secondaire sont quasiment inexistantes. Au delà de ce postulat sur les études supérieures, le taux

de chômage chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans est assez élevé au regard du taux de chômage général, en particulier chez les jeunes femmes.

Les services jeunesse sont globalement bien répartis sur le département, mais certains territoires ont beaucoup de mal à mesurer le nombre de jeunes réellement touchés par leurs actions, et le type de jeunes accompagnés dans les projets. En 2013, certaines structures mobilisent les dispositifs d'accompagnement de projets, d'autres les sollicitent beaucoup moins (6 territoires à l'échelle des communautés de communes soumettent plus de 4 projets, 5 n'en utilisent aucun).

Des services éducatifs, générateurs d'emplois et de ressources

Dans le département, les accueils de loisirs, de la toute petite enfance à la jeunesse représentent un volume économique de plus de 20 millions d'euros; 7,8 millions d'euros sont à la charge directe des collectivités locales (communes ou communautés de communes) soit 39 % des budgets. Les financeurs institutionnels participent à hauteur de 45 %, les familles participent à hauteur de 13 %. Près de 1 000 emplois sont mobilisés sur les structures, mais seul 40 % de ces emplois sont à temps plein, avec une forte disparité entre les services petite enfance qui offrent 64 % d'emplois à plein temps, contre 29 % en ALAE. 25 % des animateurs des ALAE détiennent un diplôme professionnel, ce qui dénote d'un manque de qualification professionnelle (qui résulte entre autre du coût des formations professionnelles, du manque d'offre à l'échelle départementale et de manière plus large de difficulté de mobilité).

La répartition des compétences au niveau des intercommunalités est très disparate. En ce qui concerne le périscolaire, 9 (ex) communautés de communes gèrent ces services, une seule gère le scolaire (deux autres partiellement). Ces choix politiques peuvent être liés à la volonté de favoriser l'échelon de proximité, même si cela peut soulever des questions de solidarité et d'équité de services (ALAE ou garderie,

frais de scolarité, frais de cantine, accessibilité tarifaire, etc.).

Différents modes de gestion co-existent dans le département, à l'échelle d'une même communauté de communes parfois, entre gestion publique et gestion associative, entre conventions de partenariat (20%) et marchés ou délégations.

Les politiques éducatives au service de la population

Si l'objectif premier du Schéma Départemental pour des Politiques Éducatives concertées était de favoriser la mise en cohérence des temps et des espaces d'accueils éducatifs, les directives et dispositifs nationaux arrivés depuis, devaient conforter ces orientations. Cette mise en cohérence doit passer par une coordination locale, légitimée par un positionnement politique. Ainsi, 10 territoires ont signé une convention territoriale, contrat de progrès entre les territoires et les institutions. Ces conventions placent le pilotage local au cœur de ces politiques. Ainsi, ce sont 19 coordonnateurs PEL ou enfance/jeunesse qui animent le partenariat local. Ces coordonnateurs participent également aux instances départementales ainsi qu'à des projets départementaux, notamment au travers d'un cursus de formation continu qui est un outil d'animation d'un réseau de professionnels.

En 2015, dès la rentrée scolaire de septembre, 41 PEdT étaient signés, dont 15 au niveau

des communautés de communes. Toutes les communes pourvues d'une école étaient désormais couvertes par un PEdT.

Lorsque les Projets Éducatifs Locaux étaient antérieurs à cette démarche, cette dernière leur aura permis de les formaliser par écrit si cela n'était pas déjà fait, d'asseoir la légitimité des coordonnateurs dans leur rôle d'animateur du partenariat local, de renforcer l'articulation scolaire-périscolaire et de dynamiser les comités de pilotage locaux ou de favoriser leur émergence lorsqu'ils n'existaient pas

La place des parents, semble moins mesurable. La question de la participation des parents dans les instances de pilotage, les projets, les structures est une problématique souvent soulevée par les acteurs locaux. Certains dispositifs amènent les parents à s'investir dans des projets locaux (espace de vie sociale, centres sociaux), d'autres à les accompagner dans leurs fonctions parentales (REAPP, LAEP, PIF, ...). L'utilisation de ces dispositifs est assez disparate, la plus grande concentration se situant sur la partie EST du département. Il n'existe en Ariège, à ce jour, qu'un seul espace de vie sociale, et 5 centres sociaux (dont 4 dans la partie EST du département).

⁽¹⁾ Conseil économique et social, Séances des 10 et 11 février 1987, Rapport présenté par Joseph Wrezinski, Journal Officiel de la République française, 28 février 1987

⁽²⁾ Rapport Grande pauvreté et réussite scolaire - Mai 2015 - Jean-Paul Delahaye, Inspecteur général de l'Éducation nationale



